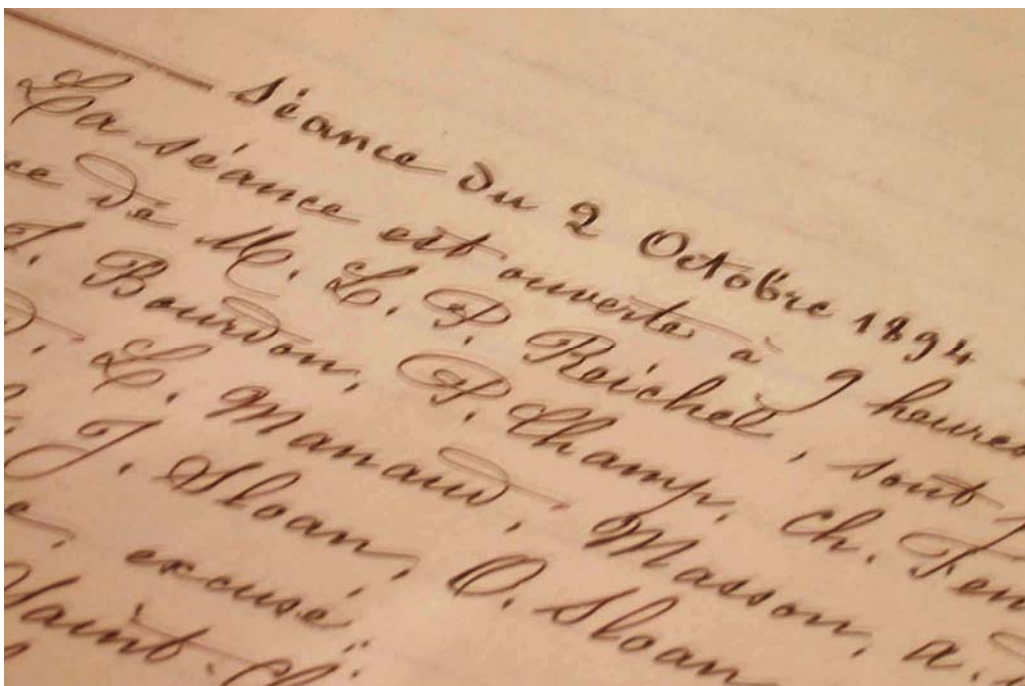


Union des sociétés françaises de sports athlétiques

Procès-verbaux 9 janvier 1894 - 17 décembre 1895

Retranscription des archives manuscrites



Séance du 9 janvier 1894

La séance est ouverte à 9h½, sous la présidence de M. Gondinet.

Sont présents : MM. P. de Coubertin, Secrétaire Général, Jules Marcadet, Secrétaire, P. Champ, H. Delhumeau, Ch. Fenwick, R. Jung, A. de Pallissaux, C. Poncelet, F. Reichel, L H Sandford et E. Saint-Chaffray.

Excusés : MM. Desbordes, Lejeune et Raymond

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, il est donné lecture des lettres de MM. Zubiaur, recteur du collège National de l'Uruguay, des Secrétaires de l'Association Athlétique du lycée Lamartine, du Sport athlétique du lycée d'Alençon, de l'Union Athlétique du lycée Michelet, de l'Inter Nos, de la Société d'Encouragement du sport nautique, de l'Association Sportive de l'Ecole supérieure de commerce du Havre, de l'Union Limousine, de la Fédération belge des Sociétés de courses pédestres et de la Ligue pédestre belge.

Le Comité procède à la reconnaissance des Sociétés suivantes :

1° White Rovers Football Club

2° Club vélocipédique d'amateurs

3° Union Athlétique de Caen

4° Union sportive du lycée Ampère Lyon

5° Avant-garde du lycée Lalande de Bourg

6° Cercle athlétique du Mans

Il est pris note de la transformation en Société de l' Athletic Club Limousin qui formait primitivement une association scolaire.

L'examen de la demande de reconnaissance du Club Français est renvoyé à la prochaine séance pour complément d'information.

Le Comité prend ensuite connaissance des communications de MM. Dupont et Sevrette relatives aux Comités régionaux. M. de Coubertin est chargé de leur répondre.

Le Comité considère comme non avenue une lettre adressée par la Société nautique de « la Basse Seine » au Secrétaire Général et accepte à l'unanimité la démission remise par cette Société à la date du 9 Janvier. M. Fenwick est chargé de réclamer à cette Société les challenges qu'elle détient.

Une proposition de M. de Pallissaux relative au budget est renvoyée à la Commission des statuts et règlements à laquelle sont adjoints pour l'examen de cette proposition MM. Reichel et de Pallissaux.

Sur la proposition de M. de Pallissaux, le Comité décide la création pour 1894 d'un championnat de Football-association ; une Commission spécialement chargée de tout ce qui concerne ce sport est ensuite nommée. Elle se compose de MM. Delhumeau, Caizac, Cunner, Schacher et J. Wood.

Les règlements présentés par les Commissions de Football (Rugby) et de Courses à pied sont ensuite adoptés.

Une Commission composée de MM. J Marcadet, P. Champs et Reichel est chargée de la préparation de l'annuaire.

Le Comité, vu l'heure avancée, renvoie à une prochaine séance l'examen de propositions présentées par MM. Reichel et Mangeot, et du reste de la correspondance.

M. J. Marcadet est nommé membre de la Commission Vélocipédique en remplacement de M. Reichel, démissionnaire.

La séance est levée à minuit ½.

Séance du 9 février 1894

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Michel Gondinet.

Sont présents : MM. P. de Coubertin, Secrétaire général, Jules Marcadet, Secrétaire, P. Champ, H. Delhumeau, Ch. Fenwick, F. Giraud, Lejeune, A. de Pallissaux, C. Poncelet, G. Raymond, F. Reichel, E. Saint-Chaffray, L. H. Sandford, O. Sloan.

M. L. P. Reichel assiste à la séance à titre consultatif.

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Comité, sur une question de M. Champ, relative à la publicité à donner aux radiations et aux suspensions prononcées par l'Union, le renvoie à la Commission des statuts et règlements pour l'étude de cette affaire en la priant d'examiner s'il n'y a pas lieu de réviser à cet effet l'art. 29 des règlements.

Il est ensuite donné lecture des lettres de M. Weil, du Président du Football Club de Marseille, de M. Paul Barry, du Secrétaire du Décimal Club, du Président du Cercle de Laure Ceunis [?] du boulevard de Lannes, du Secrétaire des White Rovers, de la Société nautique de la Basse Seine, du Lawn Tennis Club de l'avenue Bosquet, et de M. Von Reiffenstein.

Le Comité prononce la reconnaissance des Sociétés suivantes :

- 1° Union sportive du collège de Condé
- 2° Union sportive du collège de Meaux
- 3° Excursionnistes Tunisiens
- 4° Sporting Club Rouennais (sous la réserve de compléter son dossier)
- 5° Club athlétique de Colombes

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue Pédestre belge informant l'Union qu'elle a décidé d'abandonner le système des chèques et d'adopter l'amateurisme pur. Le Comité prend acte de cette déclaration et constate que, dans ces conditions, il ne lui paraît, à l'heure actuelle, exister aucune contradiction essentielle entre les règlements de l'U.S.F.S.A et ceux de la Ligue Pédestre Belge. M. de Coubertin est chargé de communiquer cette décision à la Ligue Pédestre Belge.

L'International Cyclist Association ayant demandé à l'Union de faire connaître son représentant pour l'année 1894, le Comité déclare maintenir dans leurs fonctions M. le Comte O'Connell, délégué, et M. Walencey, suppléant. M. L. P. Reichel est prié de faire part de cette décision à l'ICA.

Le Comité donne un avis favorable à la proposition qui lui est adressée par l'English collège de Bruges, pour organiser un match de football, soit à Lille, sur le terrain du Croix Football Club, soit à Bruges avec une équipe scolaire de l'Union. M. Giroux est chargé de préparer cette organisation.

Le Comité accorde un challenge pour le match conclu entre le Football Club de St Armand, l'Union Athlétique de Valenciennes, l'Union sportive du collège de Condé et l'Association Athlétique de St Armand les Eaux. Il donne son assentiment au projet de création d'un Comité régional du Nord.

Il est pris note de la déclaration faite par la Société d'Encouragement du sport nautique de s'occuper désormais de tous les sports reconnus par l'Union.

Le Comité donne acte à la Société Athlétique Française de sa démission comme Société affiliée, sauf, bien entendu, régularisation avec la trésorerie que M. L. P. Reichel est chargé d'assurer.

La demande de requalification présentée par M. Chauvelot est repoussée, celle de M. d'Hoste est remise à une prochaine séance ; le Comité charge M. de Pallissaux de lui présenter un rapport à ce sujet.

Les propositions suivantes présentées par la Commission spéciale du budget sont adoptées et seront soumises à l'Assemblée Générale extraordinaire qui sera convoquée le samedi 24 Février.

« Toute association scolaire comptant moins de cinquante membres payant une cotisation soit à titre de membre actif, soit à titre de membre honoraire, soit à tout autre titre, versera à l'Union une cotisation annuelle de 10 francs.

« Toute association scolaire comptant cinquante membre et au-dessus payant une cotisation soit à titre de membre actif, soit à titre de membre honoraire, soit à tout autre titre, versera à l'Union une cotisation annuelle de 20 francs.

« Tout club reconnu comptant moins de cinquante membres payant une cotisation soit à titre de membre actif, soit à titre de membre honoraire, soit à tout autre titre, versera à l'Union une cotisation annuelle de 20 francs.

« Tout club comptant cinquante membres et au-dessus payant une cotisation soit à titre de membre actif, soit à titre de membre honoraire, soit à tout autre titre, versera à l'Union une cotisation annuelle de 40 francs.

L'article 15 des statuts serait modifié comme suit :

« Toute Société affiliée à l'Union est tenue de verser une souscription annuelle de 60 francs par chaque membre qu'elle délègue au Comité »

Le Comité approuve le nouvel article 66 du Code des Courses à pied présenté par la Commission des Courses à pied :

« Le Cross country sera couru sur une distance de 12 à 15 kilomètres. L'enjeu sera une coupe de défi. La Société victorieuse en aura la garde pendant un an et son nom sera inscrit sur le socle. Il sera donné en outre une médaille individuelle d'argent et une médaille de bronze individuelle au premier et au deuxième.

« Les équipes se composeront de huit coureurs au plus, et de six coureurs au moins.

« Le Secrétaire de chaque club enverra, dans le délai fixé, les engagements de tous les coureurs inscrits dans le Cross Country. Les noms des coureurs composant les équipes seront remis aux juges avant le départ. On ne fera figurer sur les feuilles de pointage que l'ordre de classement individuel des six premiers arrivants de chaque équipe, sans tenir compte des autres équipiers s'il y en a.

« Le rang de chaque équipe sera obtenu en additionnant les chiffres représentant l'ordre de chacun de ceux qui la composent. L'équipe victorieuse sera celle qui aura obtenu le total le moins élevé.

« Si un ou plusieurs coureurs de l'équipe ne se présentent pas au départ, ou renoncent à achever le parcours ou perdent la piste de telle sorte qu'il y ait moins de six arrivants, on leur attribuera un chiffre correspondant à une fois le total plus un des équipiers inscrits.

« Si un équipier a coupé ou pris quelque avantage illicite, on lui attribuera un chiffre correspondant à deux fois le total plus un des équipiers inscrits ».

Les règlements vélocipédiques de course et de records sont également approuvés et seront publiés dans le prochain numéro du journal.

M. L. P. Reichel présente au Comité un projet d'entente avec une Société sportive qui concéderait à l'Union un terrain propre à tous les sports. Une Commission composée de MM. L. P. Reichel, Raymond et Saint Chaffray est chargée d'examiner cette affaire. Des remerciements sont adressés par le Comité à M. L. P. Reichel pour les démarches qu'il a bien voulu faire.

Le Comité procède ensuite aux élections suivantes :

M. Manaud, membre de la Commission de Courses à pied, en remplacement de M. Mercier, démissionnaire.

M. Opper, membre de la Commission de Football (association) en remplacement de M. Schacher

MM Lamy, F. Reichel, L. P. Reichel, O. Sloan et Varin, membres de la Commission de Vélocipédie.

MM Barutant, Coeuré, Fenwick, Gallice, Harvey, membres de la Commission d'Aviron. Deux autres membres seront adjoints ultérieurement à cette Commission.

La Commission de Football (association) est invitée à choisir les dates du championnat. Le Comité exprime le désir que ces dates soient rapprochées.

Le Comité prend acte que la Commission Pédagogique a nommé M. Marion, professeur à la Faculté des Lettres, Président, et M. Maneuvrier, Secrétaire.

Le Comité décide de faire payer un droit d'entrée de un franc sur le terrain pendant les championnats de football.

La séance est levée à minuit.

Séance du 6 mars 1894

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Desbordes, le plus âgé des membres présents.

Sont présents : MM. Marcadet, Secrétaire, P. Champ, Giraud, F. Reichel, Saint Chaffray et Sloan.

Excusés : MM. P. de Coubertin, Gondinet, Raymond, Sandford

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Comité procède à la reconnaissance des Sociétés suivantes :

Lawn Tennis de l'avenue Bosquet

Sporting Club du collège de Dreux

Football Club de Marseille

Club Français

Le Comité accorde le patronage de l'Union au match international qui va avoir lieu le lundi de Pâques entre le Stade français et le Rosslyn Park F. C. de Londres.

Le Cross country vélocipédique est reporté au Dimanche 22 avril.

Le Comité autorise les différents clubs de l'Union jouant le Football (association) à jouer contre le Marylebon F.C. et le Belsize F.C.

M. Aboilard est ensuite entendu pour donner connaissance au Comité du procès-verbal de la première séance de la Commission mixte.

Le Comité donne son adhésion aux différents vœux qui ont été émis au cours de cette séance. Il engage ses représentants à demander que les réunions qui comprendraient plusieurs sports soient données selon les règlements de l'Union ; que tout amateur disqualifié par l'Union ou quelque sport que ce soit, soit disqualifié par l'U.V.F. ; que les championnats nationaux soient organisés par les deux fédérations et que la valeur des prix soit limitée ; que toute question financière soit renvoyée aux comités respectifs des deux fédérations ; que l'autorisation soit demandée à la Commission mixte pour admettre les entraîneurs professionnels dans une course.

M. Phérékyde a demandé à l'Union l'autorisation de prendre part à la course vélocipédique organisée par l'Association vélocipédique de l'enseignement ; le Comité décide après avoir entendu le rapport de M. Sloan de ne pas répondre officiellement à cette demande.

La séance est levée à minuit.

Séance du 3 avril 1894

La séance est ouverte à 9 heures et demie sous la Présidence de M. Gondinet.

Sont présents. MM. Pierre de Coubertin, Secrétaire général; J. Marcadet, Secrétaire; P. Champ, H. Delhumeau, F. Giraud, A. de Palissaux, Comte Jacques de Pourtalès, F. Reichel, E. Saint Chaffray, L.H. Sandford, O. Sloan.

M. L. P. Reichel assiste à la séance à titre consultatif.

Excusé : M. Desbordes

M. Gondinet, en ouvrant la séance adresse au nom de l'Union, des félicitations au Stade pour sa victoire dans le match international de Football.

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, il est donné lecture de lettres des Secrétaires de la Société d'Encouragement au sport nautique, de l'Association Athlétique du lycée Lamartine, de la Société des frégates d'Henley, du Club de Tennis du boulevard Lannes, du Lawn-Tennis de l'avenue Bosquet, du Congrès international d'hygiène et de démographie de Budapest, de la Société de jeux du collège de Vire.

Sont reconnues :

1° la Société des Paumistes d'Amiens

2° Le Cercle vélocipédique amical

L'examen des demandes de reconnaissance de l'Association sportive du collège de Saintes et du Bordeaux Athletic Club est renvoyé à la prochaine séance les dossiers étant incomplets.

Le Comité vote un crédit pour l'achat d'un fanion pour la course vélocipédique interclubs et interscolaire de 50 kilomètres organisée par l'Union des Francs Joueurs de Chartres.

Les demandes de MM. F. Michard et Phérékyde, seront transmises à la Commission mixte vélocipédique.

MM. Callot et P. de Coubertin, membres de l'Association pour l'avancement des sciences, sont délégués pour défendre les principes de l'Union sur la question de l'Education physique qui doit être discutée lors du prochain congrès de cette Société.

Un projet de traité de la National Association of Amateur Gursmen des Etats-Unis est renvoyé à l'examen de la Commission compétente.

Sur la demande de la Commission de Courses à pied, l'Athletic Club Limousin est suspendu jusqu'à la fin de l'enquête ouverte en ce moment sur cette Société.

La suspension prononcée contre M. d'Hoste en 1893 est levée à la suite du rapport présenté par M. de Pallissaux. Cette décision aura son effet à partir du 15 avril.

Le Comité décide ensuite de donner au Sport Athlétique Bordelais, une représentation égale à celle du Stade Bordelais dans le Comité du Sud Ouest.

Il est pris acte de la dissolution de la Jeune Paume de Paris.

Le Président et le Secrétaire général de l'Union sont chargés de s'entendre avec la Société anonyme du journal *Les sports athlétiques* et de signer des traités relatifs à la publication de l'annuaire et des règles de jeux et à la location d'un local pour les bureaux de l'Union.

Les règlements vélocipédiques sont renvoyés à la Commission spéciale qui statuera; le changement d'itinéraire du cross country est approuvé.

Séance du Conseil

Aussitôt après le Comité, le Conseil s'est réuni pour donner pleins pouvoirs à MM. de Janzé et de Coubertin relativement aux traités à intervenir avec la Société du journal *Les sports athlétiques*.

M. le marquis de Breteuil est admis comme membre honoraire.

La séance est levée à minuit et demi.

Séance du 1^{er} Mai 1894

La séance est ouverte à 9 heures et demie sous la présidence de M. Gondinet.

Sont présents : MM. Pierre de Coubertin, Secrétaire général ; Jules Marcadet, Secrétaire ; P. Champ, H. Delhumeau, Desbordes, Fenwick, Giraud, F. Reichel, L. M. Sandford.

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Comité décide que le match final du championnat d'Association [Football-association] sera joué le 6 mai sur le terrain de l'Inter Nos.

L'affiliation du Swift Club est prononcée ; sont ensuite reconnues :

L'Association Athlétique du lycée de Saint Omer, l'Association des Francs joueurs du lycée Corneille d'Elbeuf, l'Union Athlétique du lycée de Toulouse, l'Union scolaire de Versailles (Institution Bertrand).

Le Comité prend acte des présentations comme membres honoraires de MM. le Prince Henri d'Orléans, Duchamp, Paul la Perche, le Comte de la Tour du Pin, D. de la Chaussée, le Vicomte Adolphe de la Salle, Paul de Boissy, André Mourcer (?), le baron de Boisfontaine, Radcliffe Mooney.

Le Comité autorise le Stade Bordelais à jouer contre l'Association Sportive du collège de Saintes.

Sur la proposition de la Commission d'Aviron, le Comité décide que :

1° Tous les championnats d'équipes scolaires et de clubs auront lieu le même jour

2° Que les parcours pour scolaires seront réduits à 1500 mètres et les championnats Interclubs seront portés à 2000 mètres.

3° Que les entrées pour les championnats Interclubs restent fixées à

30 francs pour le championnat à 8

20 francs pour le championnat à 4

10 francs pour le championnat à 2

L'entrée pour les championnats scolaires reste gratuite.

Les courses auront lieu dans le bassin de Choisy.

Le Comité accorde son patronage au match de Football entre les facultés de droit et de médecine organisé par le Club Athlétique des Etudiants de Paris. Il autorise M. Giraud à faire les dépenses nécessitées par l'aménagement du terrain en vue de ce match.

Le Comité entend M. Mangeot au sujet de la représentation du Sport Athlétique Bordelais au Comité du Sud Ouest. M. Gondinet lui fait remarquer que la décision qui a été prise n'engage nullement l'avenir, elle a eu pour but d'assurer, provisoirement le fonctionnement de ce Comité. Sur la proposition de M. Gondinet, les deux Sociétés bordelaises seront invitées à fournir pour la rentrée la liste de leurs membres en vue de la reconstitution du Comité du Sud-Ouest. Les précédents seront invités à faire connaître leurs vues à cet égard.

Le Comité examine ensuite la question relative aux challenges détenus par la Basse S... (?) que cette Société refuse de rendre ; elle refuse également de payer la cotisation de l'année. Le bureau du Conseil est chargé de faire toutes les démarches pour obtenir cette remise et le paiement des cotisations.

En ce qui concerne le traité de la National Association of Amateur des Etats-Unis, il sera répondu que la question de l'amateurisme est pendante et que le moment ne semble pas être venu de signer un traité.

L'acceptation de la démission de la Société nautique d'Epernay est ajournée et renvoyée à la Commission nautique pour négocier.

Le Comité décide ensuite que le monopole de l'annuaire serait donné à l'administration du Journal *Les Sports Athlétiques*, moyennant le paiement d'une somme de trois cents francs. L'Union recevra mille exemplaires.

Une coupe de défi est votée pour le match annuel entre les associations scolaires des lycées de Grenoble et de Lyon.

Des médailles sont également accordées aux Lendits¹ de Douai et de Caen, M. Giraud est désigné pour représenter l'Union à Douai et MM. Sevrette et Franz Reichel pour la représenter à Caen.

Un crédit de vingt-cinq francs est alloué à chacun des délégués comme frais de déplacement.

Le Comité décide qu'il n'y a pas lieu de créer des championnats au Mans, mais il donnerait volontiers son adhésion à un projet de réunion interscolaire et interclubs.

Le Comité prend ensuite acte de la démission du Cercle régional des cyclistes de Coulommiers.

Le Comité homologue le record de saut à la perche, 2 mètres 70, établi par M. Gustave Duchamps du R. C. le 22 avril sur le terrain du R. C.

La séance est levée à minuit.

Séance du 5 Juin 1894

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. P. de Coubertin, Secrétaire général. Sont présents : MM. J. Marcadet, Secrétaire, P. Champ, Ch. Fenwick, L. Maury, J. de Pourtalès, G. Raymond, F. Reichel, Saint Chaffray, L. M. Sandford, H. Varin.

Excusés : MM. Delhumeau, Desbordes, Ch. De Pallissaux.

M. L.P. Reichel assiste à la séance à titre consultatif.

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Comité procède à l'affiliation de l'Amiens Cycle ; sont ensuite reconnus : Le Havre Athlétique Club ; Société sportive du collège de Melun ; Club des cyclistes de Chartres ; Sport du collège d'Auxerre, Football Club de Lyon.

Il est donné lecture d'une lettre du Secrétaire des Régates d'Henley, accusant réception des engagements de MM. Jacques et Francis Boudin dans les Diamonds Sculls ; de lettres de MM. Vacherot, Cauzard, Secrétaire de la Société Athlétique du lycée de Sens ; Broeunig, Sous-directeur de l'Ecole alsacienne, de la Société des Jeux de plein air du collège d'Arras, des Secréaires de l'Association Athlétique du lycée Janson de Saily, du Proviseur du lycée de Grenoble, du Secrétaire de l'Association Athlétique du lycée de Constantine.

Le Secrétaire général annonce que M. Felix Faure, ministre de la Marine, a bien voulu accepter la présidence d'honneur des championnats d'Aviron et se fera représenter par un officier d'ordonnance.

MM. Caillat, Fresson et Marcille, sont nommés membres de la Commission d'Aviron en remplacement de MM. d'Espremesnil et Cœur, démissionnaires.

Sur la proposition de Monsieur Jacques de Pourtalès, Monsieur Baugrand, Président du Cercle de Lawn-Tennis de l'avenue Bosquet est nommé membre de la Commission de Lawn-Tennis.

M. L.P. Reichel, Président de la Commission Vélocipédique, donne lecture d'un rapport sur les championnats Interclubs du 17 juin, le Comité en adopte les conclusions et décide :

1° que la distance du championnat de vitesse soit de 2000 mètres ;

2° que celle du championnat de fond soit de 50 000 mètres ;

3° L'interdiction des entraîneurs pour ces championnats.

Pour cette réunion fixée au 17 Juin, la Commission demande que les courses suivantes soient organisées : 1000 m. Interclubs (hand.) - 1000 m. Interscolaire (hand.)

Le Comité émet le vœu que la Commission mixte se réunisse aussitôt que possible.

Le record des sauts en longueur, 5m 94, établi par M. Gautier du Racing Club de France à la réunion des championnats nationaux le 3 juin est homologué.

Sur une réclamation qui lui est adressée, le Comité décide de ne pas annuler le championnat de lancement du poids, la réclamation n'ayant pas été faite dans les délais prévus par l'article 2f des règlements. Il charge la Commission compétente d'examiner s'il y a lieu de réviser le règlement relatif au lancement du poids.

Une proposition de M. Reichel, tendant à créer un championnat national de Lutte à la corde, est renvoyée à l'examen de la Commission compétente.

M. Fenwick pose une question au sujet de la section nautique de l'Union. Il estime que l'Union devrait prendre de sérieuses mesures pour se défendre contre l'hostilité du Cercle nautique de France et de la Ligue de l'Education Physique. Après une courte discussion, le Comité émet l'avis qu'il n'y a pas lieu en l'état actuel des choses de modifier notre plan de conduite, la question pourrait être à nouveau étudiée après le Congrès.

Avant de lever la séance, le Comité charge M. Paul Champ d'aller voir M. Tirebon au sujet des réclamations qu'il adresse à l'Union au sujet du loyer du Boulevards des Italiens.

La séance est levée à minuit.

Séance du 3 juillet 1894

La séance est ouverte à 9 heures et demi sous la présidence de M. Gondinet

Sont présents : MM. P. Champ, C. Fenwick, F. Giraud, Lejeune, Lepère, J. de Pourtalès, Raymond, F. Reichel, Sandford, Sloan et Marcadet.

Excusés : MM. P. de Coubertin et Maury

M. L. P. Reichel assiste à la séance à titre consultatif.

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Président se fait l'interprète du Comité et de l'Union tout entière en exprimant la douloureuse émotion qu'a produite dans l'Union l'horrible attentat commis sur M. Carnot, un de nos premiers membres d'honneur qui s'était si vivement intéressé à notre oeuvre.

Le Président est chargé d'adresser à Mme Carnot les compliments de respectueuses condoléances du Comité.

Le Comité prie ensuite son Président d'adresser ses félicitations à M. Casimir Perier, membre d'honneur de l'Union, qui vient d'être élu Président de la République.

Après avoir enregistré avec tous ses regrets les démissions de MM. Delhumeau, membre du Comité, Masson, membre de la Commission de Lawn-tennis, et Harvey, membre de la Commission d'aviron, le Comité, sur une observation de M. Franz Reichel, prie le Président de la Commission de Courses à pied de faire connaître les motifs au sujet du refus par cette Commission d'homologuer le record du lancement du poids fait par M. de Bivas.

Le Comité n'accepte pas les conclusions de cette Commission et, sur la proposition de M. Gondinet, déclare que M. de Bivas détient le record du lancement de poids (11m 84) mesuré d'après les règlements de 1893.

M. Lejeune estime que le règlement actuel n'est pas juste, et dépose la proposition suivante :

« Le Comité de l'Union, prenant en considération les différentes réclamations qui ont eu lieu au sujet des records établis dans le lancement du poids avec les règles adoptées antérieurement, renvoie à la Commission le nouveau projet suivant, qui lui paraît résoudre toutes les difficultés d'appréciation.

Au rectangle de 2 mètres de côté, le Comité propose de substituer une circonférence de 1 mètre 20 de rayon. Le compétiteur lancerait le poids dans n'importe quelle direction. La longueur serait prise du point de chute au centre de la circonférence, et l'on retrancherait de cette longueur celle de 1m20 représentant le rayon du Cercle. »

Cette proposition est renvoyée à la Commission, avis favorable pour l'ensemble. Réserve est faite pour la longueur du rayon.

M. Cuvillier est ensuite disqualifié sur la proposition de la Commission, pour fait avéré de professionnalisme.

M. Raymond émet l'avis qu'il faut, avant de prendre une décision sur un cas de disqualification, que l'intéressé soit prévenu et convoqué.

Le Comité partage cette opinion mais en l'espèce il n'y avait pas à appliquer cette règle, M. Cuvillier ayant été prévenu par M. Paul Champ, Président de la Commission de Courses à pied.

Une demande de disqualification contre MM. (... ?) est renvoyée à l'examen de la Commission compétente.

M. Champ donne lecture d'une lettre adressée par la Commission de Courses à pied aux Secrétaires des clubs, relativement aux courses de l'Echassodrome, le Comité donne son approbation.

Il est ensuite donné lecture de la lettre suivante de M. Claës, Président de la Ligue Vélocipédique belge :

« Bruxelles, 30 juin 1894

A Messieurs le Président et membres de l'Union française des Sports athlétiques.

Messieurs,

J'ai l'honneur de me faire l'interprète de la L.V.B. pour vous remercier sincèrement du charmant et cordial accueil que vous avez fait à nos délégués au Congrès de Paris.

Cet heureux événement venait à peine de s'accomplir, réunissant les principales associations athlétiques du monde, que nous apprenions avec stupeur l'horrible assassinat perpétré à Lyon sur le vénéré Président de la République, M. Carnot.

En ces jours de deuil, nous n'oublions pas nos amis de la France et tenons à leur exprimer la part bien vive que nous prenons à leur douleur de citoyens français.

Nous déplorons amèrement avec vous, Messieurs, la perte du chef d'Etat, dont la sollicitude et le dévouement ne s'arrêtaient pas seulement aux grands intérêts politiques et commerciaux de votre pays, mais s'étendaient également au développement des sports athlétiques et du cyclisme !

Agréez, etc... »

Le Comité s'associe aux remerciements qui ont été immédiatement adressés par le Secrétaire général au Président de la L.V.B.

Sont reconnues :

La Société Athlétique du lycée de Gap

La Société des Jeux en plein air du collège d'Arras

La Vaillante du collège de Saintes

La demande du Barbeaux Athletic Club est ajournée, les statuts n'étant pas rédigés en français et ne contenant pas la reconnaissance formelle des règles de l'Union.

Une proposition d'allocation de médailles à un certain nombre de membres du Congrès international est ajournée à une prochaine séance, le Comité jugeant utile la présence de son auteur M. P. de Coubertin pour la discuter.

Une lettre de M. Van Beaumann proposant un match de Football en Allemagne soit avec les White Rovers soit avec le Stade sera communiquée aux Sociétés, le Comité n'ayant pas qualité pour statuer.

(M.M. Lepère et Fenwick se retirent)

Une médaille et une coupe sont votées pour le match annuel entre l'U.S.E de Caen et l'A.S.C.C. du Havre.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Colinet de Santerre, Doyen de la faculté de droit, qui accepte la présidence d'honneur du match à 4 rameurs droit-médecine, qui doit être couru le 8 juillet, et de lettres du maire de Suresnes qui informe le Comité que la municipalité met la mairie à la disposition de l'Union.

Le Comité ajourne la proposition suivante de M. Fenwick.

« Considérant que la Ligue de l'Education Physique et le Cercle nautique de France mettent des entraves au développement de toutes les Sociétés d'aviron françaises en interdisant aux scolaires faisant partie de Sociétés d'aviron de courir dans les régates scolaires du Lendit et autres.

Considérant que ce règlement qui avait été fait, non pas pour empêcher les scolaires d'entrer dans les Sociétés d'aviron, ce qui aurait été absurde, mais pour conserver aux scolaires leur qualité d'amateur en excluant ceux qui avaient courus pour des prix en espèce dans les Sociétés où ils entraient.

Considérant que ce règlement n'a pas lieu d'être appliqué en ce qui concerne les Sociétés interdisant à leurs rameurs de toucher des prix en espèces.

Invite la Ligue de l'Education physique et le Cercle nautique à modifier ce règlement en ce qui concerne les Sociétés interdisant à leurs membres de toucher des prix en espèces. »

Puis il est pris acte des lettres de M. le Maire de Choisy le Roi, de l'Union scolaire de Versailles, de M. Sudre.

Le patronage de l'Union est accordé à la course Paris-Eu, et une médaille de vermeil est votée.

Il est donné lecture d'une intéressante lettre de M. Duchamp père, relative au congé de l'après-midi du samedi. La question vaut la peine d'être étudiée, mais le Comité estime qu'elle est pour le moment prématurée.

Une intéressante discussion s'engage ensuite sur une question relative à la modification des statuts soulevée par MM. Gondinet et Sandford.

Après de longs débats, le Comité décide de proposer à l'assemblée générale qui aura lieu le 7 juillet, les modifications statutaires suivantes :

Le Conseil et le Comité ne formeront qu'une seule assemblée qui portera le nom de Comité de l'Union.

Le Comité nouveau se composera de tous les délégués des Sociétés affiliées et de six membres nommés par les membres honoraires.

L'assemblée générale se compose du Comité et d'un représentant de chacune des Sociétés reconnues.

Le vote par correspondance ou par pouvoir n'est admis ni à l'Assemblée générale, ni au Comité.

M. Michel Gondinet est chargé de présenter un rapport à l'assemblée sur ces propositions.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité des votants 9 voix et une abstention (M. Marcadet) motivée sur ce que la question n'était point à l'ordre du jour et n'avait point été au préalable communiquée aux membres du Comité.

La séance est levée après adoption d'un vœu émis par M. J. de Pourtalès au sujet des avantages matériels qui pourraient être réclamés pour les touristes de l'Union, ce vœu est renvoyé à la Commission Vélocipédique.

Séance du 13 juillet 1894

Le Comité s'est réuni sous la présidence de M. Pierre de Coubertin, Secrétaire général.

Etaient présents : MM. G. Bourdon, P. Champ, Dupont, Ch. Fenwick, F. Giraud, A. de Pallissaux, G. Raymond, F. Reichel, J. Sloan, O. Sloan, H. Varin et Jules Marcadet.

MM. Fleutiaux, Paillotte et Thellier assistaient à la séance à titre consultatif.

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Secrétaire donne lecture de la lettre suivante de M. Gondinet :

« Paris, le 12 Juillet 1894

Mon cher Marcadet,

Je reçois votre convocation pour vendredi soir. Dans la séance du Comité du Racing Club de dimanche dernier, j'ai donné ma démission de délégué du Racing à l'Union. Mon remplaçant a été nommé, c'est Georges Bourdon.

Je ne veux, ni ne peux me séparer du Comité de l'Union sans exprimer à tous ses membres mes remerciements les plus vifs. Je leur sais gré sans doute de m'avoir appelé chaque année à les présider, mais je leur sais gré surtout de m'avoir rendu la présidence si douce, grâce à l'esprit élevé, désintéressé, véritablement sportif qui a toujours présidé à nos délibérations.

Ca a été une grande joie pour moi qui, avec Saint Clair, Sandford, Waroquet et vous, ai tenu si petite l'Union sur les fonds du baptême, de la voir grandir si vite et grandir si droit.

Des raisons d'ordre privé m'obligent à renoncer à une collaboration qui a duré sept années. Elle m'a permis de goûter le charme de relations précieuses que le sport noue, que l'estime et la sympathie resserrent et que parfois l'amitié transforme en liens définitifs. Ces relations et ces amitiés me resteront, j'espère, et seront la récompense de mes modestes efforts ;

Ceux d'entre vous qui me connaissent depuis longtemps, comme vous, mon cher Marcadet, savent que je n'en ai jamais ambitionné d'autres.

Veillez agréer, mon cher Marcadet, et faire agréer à nos camarades du Comité, l'expression de mon affectueux et reconnaissant souvenir.

Michel Gondinet »

Le Comité exprime ses unanimes regrets de la détermination qu'a prise M. Gondinet et sur la proposition de M. de Pallissaux lui vote une médaille de vermeil en reconnaissance des services qu'il a rendus à l'Union depuis sa fondation.

Le Secrétaire général souhaite la bienvenue à MM. Georges Bourdon, nouveau délégué du Racing et à James Sloan, deuxième délégué de l'Association Vélocipédique Internationale.

Il est procédé ensuite à la reconnaissance du Stade Carcassonnais, du lycée de Carcassonne. Lecture est donnée de lettres de MM. Richefeu, Tirebois, Sturney, Fleutiaux, des secrétaires de l'Union Athlétique Parisienne et du Cercle de Lawn-tennis d'Amiens.

~~Le Comité prend note des noms des différents coureurs qui lui sont signalés comme ayant fait acte de professionnalisme, les Commissions~~

Sur la proposition de M. de Palissaux, le Comité décide de prendre part au Congrès d'Anvers. Il vote à cet effet une subvention de cent francs. Le délégué sera ultérieurement désigné.

Le Comité décide une enquête sur les cas de MM. Delorme, Delamontagne, Masson (par les soins de la Commission de Vélocipédie), Barby (par les soins de l'A.V.I), Carlier, de Veye, de Livry (par les soins de l'A.V.A), Dufour, Nayrolls (par les soins de la Commission de Courses à pied).

La parole est ensuite donnée à M. Thellier qui au nom de la Société d'Encouragement au sport nautique, entretient le Comité de la situation déplorable dans laquelle se trouve le sport de l'aviron à l'Union.

Il pense qu'il y aurait lieu d'agir, et qu'un rapprochement s'impose avec la Fédération.

Il demande que ceux qui pratiquent ce sport soient autorisés à courir dans les régates de la Fédération, bien qu'elles soient dotées de prix en espèces.

Une intéressante discussion s'engage à ce sujet. MM. Raymond, de Pallissaux, Giraud, estiment qu'il n'y a pas lieu de créer un régime de faveur si contraire aux principes fondamentaux de l'Union, cela d'ailleurs nous fermerait les courses anglaises et nous venons à peine de signer un traité avec l'A.R.A., les régates la National Oarsman Association des E. W.

M. Reichel se refuse à voir un argument dans ces considérations, l'Union est libre de ses actes. Il y a un sport à sauver, on peut et on doit le faire, en tentant un modus vivendi avec la Fédération. Il dépose la proposition suivante qui est mise aux voix et adoptée.

Le Comité de l'Union après avoir entendu les délégués de l'Encouragement admet le principe d'une entente entre l'Union et la Fédération des Sociétés Françaises sur les bases des règles de l'amateurisme et charge une Commission de travailler en ce sens, de faire les démarches et les négociations nécessaires pour présenter un rapport circonstancié et complet au prochain Comité.

Sont nommés membres de cette Commission MM. G. de Saint-Clair, le Docteur Paillotte, Thellier, Fleutiaux et F. Reichel.

Le Comité adopte ensuite par 7 voix contre 5 une proposition de M. G. Bourdon.

Le Comité de l'Union estimant que le principe sur lequel l'Union a été fondée ne lui permet pas d'autoriser dans les sports régis par elle les concours dotés de prix en espèces prie la Commission désignée de ne pas s'en écarter dans les négociations qu'elle aura à mener.

La séance est levée à minuit.

Séance du 7 Août 1894

Le Comité s'est réuni le 7 Août sous la présidence de M.L.P. Reichel qui assistait à la séance à titre consultatif.

Etaient présents : MM. G. Bourdon, P. Champ, H. Dupont, C. Fenwick, L. Manaud, A. de Pallissaux, F. Reichel, L. H. Sandford, J.S. Sloan et J. Marcadet.

M.M.G. de Saint Clair et Fleutiaux assistaient à la séance à titre consultatif.

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Comité note l'affiliation de l'Union Athlétique du 1^{er} arrondissement. Le Président souhaite la bienvenue à son délégué, M. Manaud, qui remercie le Comité au nom de l'U.A.I.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre du Cercle Athlétique de Neuilly, informant le Comité que :

1° cette Société prend le nom de Stade Neuillyois

2° trois membres ont été rayés pour non paiement de cotisations.

D'une lettre du Sport nautique de Paris annonçant la radiation de deux membres pour non paiement de cotisations.

D'une lettre de Flixecourt Cycle.

Ces deux dernières sont renvoyées à l'examen de la Commission de Vélocipédie.

L'A.V.A. est priée de faire une enquête sur la situation de MM. Eusebio frères, Quignolo, Lambert et de Ricardo qui sont signalés comme ayant fait acte de professionnalisme.

Le Comité notifie les engagements de MM. de Ricandy, Delamontagne, A. Sloan, dans les championnats du monde qui doivent être courus à Anvers. Il délègue pour le représenter au Congrès M. F. Reichel, auquel sont adjoints MM. J. Sloan et Paul Champ.

La parole est ensuite donnée à M. G. de Saint-Clair qui dépose au nom de la Commission spéciale son rapport concluant à une entente avec la Fédération des Sociétés nautiques Parisiennes et l'autorisation pour nos coureurs de prendre part à toutes les courses.

M.G. Bourdon combat les conclusions du rapporteur en se basant sur la définition de l'amateur de l'U.S.F.S.A qui n'admet pas de compromission.

M. Paul Champ cite l'exemple de la Ligue Nationale de l'Education Physique qui a pour les scolaires une formule encore plus sévère que la notre, il verrait avec regret que l'Union manque à ses principes alors que la Ligue les maintient fermement.

La discussion s'engage ensuite sur la question des indemnités de déplacement. Après les observations de MM. Reichel, de Pallissaux, le Comité émet l'avis que cette question doit être étudiée plus tard, mais que dès maintenant on ne peut admettre que les indemnités fixées avant la course ou le concours.

M. de Saint Clair défend les conclusions du rapport, MM. Paul Champ et de Pallissaux font observer que bien que repoussant ces conclusions, ils n'entendent pas repousser le principe d'une entente.

M.M. Reichel et Marcadet font remarquer que dans l'intérêt de l'Union et du sport de l'aviron, il est de toute nécessité qu'un modus vivendi intervienne, mais que l'on ne peut accepter que nos coureurs prennent part à des courses dotées de prix en espèces.

M. Fleutiaux annonce qu'en principe la Fédération est décidée à supprimer les prix en espèce.

M. G. Bourdon réclame un supplément d'enquête.

M. Reichel demande le vote immédiat.

La discussion est close.

Le Comité décide à l'unanimité, la Commission modifiant ses conclusions en ce sens, que les Sociétés faisant partie de l'Union pourront, en demandant l'autorisation, courir dans toutes les courses dotées d'objets d'art. La séance est levée à 11h^{3/4}

Séance du 4 septembre 1894

Le Comité s'est réuni sous la présidence de M. L. P. Reichel.

Étaient présents : MM. Paul Champ, Bourdon, Giraud, Saint Chaffray, J. Sloan, O. Sloan, L. Manaud, M.L.P. Reichel assistant à cette séance à titre consultatif.

M.L.P. Reichel donne lecture d'une lettre de M. Georges Hodgson, du Football et Cricket Club de Troyes, demandant communication des statuts et règlements de l'Union, ainsi que les formalités nécessaires pour obtenir la reconnaissance de la Société ; d'une lettre de M. Rodrigues, Président de la Société vélocipédique de Cayeux sur mer, demandant la reconnaissance de ce club par l'Union. Le Secrétaire est chargé de demander à cette Société les pièces nécessaires et la demande d'admission est ajournée à la prochaine séance.

Le Comité reçoit communication d'une lettre de M. Sturney, Secrétaire de l'International Cyclists Association, informant le Comité des vœux émis par le Congrès d'Anvers et demandant l'avis de l'U.S.F.S.A sur les modifications que la réalisation de ces vœux entraîne dans les statuts de l'I.C.A. Le Comité décide de faire traduire ces documents et renvoie la question au prochain Comité.

Sur l'avis de la Commission de Courses à pied, le Comité prononce la suspension provisoire de M. Désiré Delamarre, en attendant la prochaine réunion de la Commission de Courses à pied chargée de poursuivre l'enquête.

Quelques réclamations ayant été adressées contre plusieurs coureurs vélocipédiques de l'Union, le Comité charge la Commission de Vélocipédie de procéder aux enquêtes nécessaires.

M.L.P. Reichel, Président de la Commission de Vélocipédie donne lecture d'un rapport fixant la date, le lieu et les conditions du championnat de 100 km sur route.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

La séance est levée à minuit.

Séance du 2 octobre 1894

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. L. P. Reichel, sont présents : MM. J. Bourdon, P. Champ, Ch. Fenwick, F. Giraud, L. Manaud, Masson, A. de Pallissaux, F. Reichel, J. Sloan et Marcadet.

M. Lejeune, excusé.

M. G. de Saint-Clair assiste à la séance à titre consultatif.

Après adoption du procès-verbal des deux dernières séances, il est donné lecture d'une lettre de l'Amiens Cycle, annonçant que M. J. Sloan est son délégué au Comité ; d'une lettre du Sporting Club Rouennais, demandant l'autorisation et le patronage de l'Union pour sa réunion interclubs et interscolaire du 14 octobre (accordé) ; d'une lettre du Secrétaire du Comité du Sud Ouest demandant l'allocation de médailles pour les championnats de Cross Country et de Vélocepedie (50 k.), le Comité vote deux médailles vermeil d'une lettre de M. Richefeu annonçant la reconstitution de la Jeune Paume.

Une discussion s'engage ensuite à propos d'une lettre de M. Darnial, relative à la Constitution à Lyon d'un Comité du Sud Est.

M. de Pallissaux demande que les Sociétés de Province soient invitées par l'Union à se constituer en Comités régionaux.

Le Comité adopte cette proposition et nomme une Commission composée de MM. Giraud, J. Sloan, de Pallissaux, F. Reichel, et G. de Saint-Clair, qui sera chargée d'étudier le projet de délimitation des régions de réglementation et d'organisation des Comités.

La Commission devra déposer son rapport au prochain Comité fixé au Vendredi 12 Octobre.

Le Secrétaire fait part de la réclamation qui a été adressée par M. Arnould au sujet de l'annuaire de 1893 ; le Trésorier est chargé de payer le solde restant dû par l'Union.

M. de Saint-Clair rappelle à cette occasion qu'un traité fut jadis signé avec cet éditeur pour la publication des différentes règles de l'Union. Le Comité ayant signé depuis un autre Traité, il y aurait lieu de dénoncer le précédent. M. de Pallissaux fait savoir que M. Arnould réclamerait une somme de 10 f à titre d'indemnité ; le Comité décide de payer cette somme, si après entrevue avec le Secrétaire, M. Arnould ne réduit pas le montant.

M. le Président de la Commission de Courses à pieds, donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière séance de la Commission. Il est adopté sauf en ce qui concerne M. Dufourc, dont la situation sur les observations de M. Giraud devra être soumise à une nouvelle enquête et M. Pierrot qui est disqualifié pour faits de professionnalisme.

La question de la publicité anticipée des procès-verbaux des Commissions est soulevée à ce sujet. M. G. Bourdon fait remarquer que cette publicité est contraire à la lettre et à l'esprit du règlement, les Commissions ne devraient pouvoir que suspendre provisoirement les membres prévenus d'infraction au règlement sa décision ne pouvant pas être adoptée par le Comité, la publicité constitue une peine injustifiée.

Le Comité émet l'avis à l'unanimité sauf une voix (M. F. Reichel) que les Commissions ne peuvent suspendre que provisoirement ; toutefois, sur la proposition de M. de Pallissaux, il estime que la publicité immédiate doit être donnée à leurs décisions en mentionnant expressément qu'elles doivent être soumises à l'approbation du Comité.

Sur la déclaration de M. J. Sloan, appuyée par MM. de Pallissaux et Reichel, M. Mercier, Secrétaire de la S.A.F., convaincu d'avoir accepté sciemment comme de la Société des professionnels, et d'avoir caché au Comité et favorisé la participation de membres de la S.A.F. à des concours professionnels, est exclu à

l'unanimité de l'union pour infractions graves aux règlements. Le Comité décide en outre de soumettre la S.A.F. à une enquête générale et charge la Commission de Courses à pieds de faire cette enquête.

M. L. P. Reichel donne ensuite lecture de la lettre suivante, adressée par l'International Cyclist's Association au Comte O'Connell, délégué de l'U.S.F.S.A du Comité de l'ICA :

« Cher Monsieur, ci-inclus, je vous envoie une copie du rapport de la réunion du Conseil de l'ICA tenu à Anvers.

En conformité avec ce rapport, je vous adresse également une résolution sur laquelle je vous prie de vouloir bien donner votre vote, aussitôt que possible.

Vous voudrez aussi exposer à votre Union, sans retard aucun, la question touchant l'ouverture des championnats aux meilleurs coureurs sans distinction de classes. Que l'on veuille bien discuter cette question à fond et me faire connaître l'avis de votre Union, si possible, assez à temps pour notre réunion de Novembre.

Veillez prendre note aussi que le Congrès International de Bruxelles a pris les résolutions suivantes qui concernent l'ICA.

1° Le Conseil de l'ICA est requis par le Congrès de nommer un Comité ayant pour but de rédiger des lois concernant : les chronométreurs, les chronomètres à employer, les tours de pistes, lois qui seront à observer et obligatoires dans tous les cas, pour qu'un record du monde puisse être pris en considération ;

2° Ce même Comité sera prié d'examiner les questions touchant le contrôle et la vérification de ces records ;

3° L'IFA est prié par le Congrès d'établir des championnats du monde de professionnels, et de rédiger des lois à cet effet.

Je serais bien aise si vous prêtiez à ces questions votre attention immédiate et si vous m'écrivez à ce sujet aussi vite que possible, en me faisant connaître vos idées à cet égard et la meilleure manière, de répondre aux désirs du Congrès, si toutefois vous êtes de son avis.

J'espère en outre qu'il vous sera possible d'assister à notre meeting annuel qui aura lieu à Londres en novembre, durant la semaine du Stanley Show. »

Voici le rapport de la dernière réunion du Conseil.

« Après la prise en considération de plusieurs questions d'ordre intérieur et sans importance, une longue discussion a pris place concernant l'extension de la portée de l'ICA. Il a été exposé que, jusqu'à présent, il n'existait pas un Conseil d'appel ayant autorité en matière de litiges internationaux, l'ICA étant exclusivement limitée à l'organisation des championnats du monde ; qu'il faudrait pourtant un Conseil central, indépendant de celui de l'ICA mais dont celle-ci ne pouvait pas entrevoir le mécanisme ou la voie à tracer.

« L'opinion unanime des membres présents était qu'une organisation d'une telle autorité serait préjudiciable aux intérêts de l'ICA : que celle-ci était au contraire en état d'entreprendre une telle œuvre.

« Eventuellement, il a été proposé par M. Kettes, soutenu par M. Netcher, qu'un vote par correspondance serait demandé touchant la question de réforme des règlements et la réglementation générale du sport cycliste international et de donner à l'association l'autorité d'un Comité d'appel pour les affaires internationales.

Ensuite on a examiné la question concernant l'ouverture des championnats du monde aux professionnels.

M. Sturney en abordant ce sujet a soutenu qu'en théorie, les championnats du monde doivent être les résultats de la concurrence des meilleurs coureurs du monde sans distinction de classes. Son idée étant que les championnats du monde seront beaucoup plus intéressants et plus

importants. Si on les ouvre aux meilleurs coureurs désignés par les fédérations de chaque contrée, sans distinction de classes.

Une importante discussion eut lieu et on dût reconnaître que l'on en pouvait rien conclure si les nations n'étaient pas unanimes sur ce point.

MM. Kettes, et Beukelaer firent alors la proposition, qui a été adoptée : La question de l'admission des professionnels aux championnats du monde, question qui vient d'être discutée, sera soumise aux différentes unions faisant partie de l'association et que celles-ci seront invitées de l'examiner, que si elles le désirent, l'International Cyclist Association est prête à rédiger les règlements nécessaires pour de tels concours et se charge de les organiser.

Finalement, M. Sturney communique une dépêche de la « Canadian Wellman's Association » demandant que les championnats du monde pour 1895 aient lieu au Canada, tandis que le Danemark et la France aient lieu en leur pays respectifs. M. Weber réclame la même faveur pour l'Allemagne, de la part de la Deutsche Radfahr Bund !

Il a été observé que la question a été examinée lors de la réunion annuelle de novembre dernier et enfin, il a été décidé que les fédérations désireuses de faire tenir dans leur pays, ces championnats de 1895, seraient invitées à faire connaître leurs intentions par écrit afin que l'on puisse les prendre en considération. »

Le Comité décide le renvoi de ces propositions à sa prochaine séance.

La séance est levée à minuit.

Séance du 6 novembre 1894

La séance est ouverte à 9 heures précises sous la présidence de M. Fringnet, vice-Président.

Sont présents : MM. le Comte de Villers, Duchamps, Varin, P. Champ, O. S. Sloan, J. S. Sloan, L. P. Reichel, F. Giraud, L. H. Sandford, G. Bourdon, F. Reichel, A. de Pallissaux, P. Lejeune et J. Marcadet ;

Excusés : MM. Raymond et de Coubertin.

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. de Villers propose d'adresser de vives félicitations au Stade Français pour sa belle victoire sur le Civil Service (voté par acclamations).

M.L.P. Reichel souhaite ensuite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, puis expose la situation financière de l'Union. Les comptes sont adoptés. Le Conseil [décide ?] qu'un appel sera fait pour opérer le recouvrement des cotisations arriérées et celles du semestre courant.

Une démarche de requalification est prise en considération et renvoyée à la Commission de Véloce-pédie.

La Société l'United Sport Club est reconnue.

Lecture est donnée d'une lettre du Secrétaire du Standard Athletic Club invitant le Conseil au match de Football-association qui aura lieu entre ce club et le Club Français pour inaugurer son terrain du vélodrome de la Seine.

Une lettre du Président de la Société athlétique de Montrouge est renvoyée à la Commission des Courses à pied.

Il est ensuite procédé au renouvellement des Commissions pour l'année 1894-1895 ;

Statuts et règlements : MM. L. P. Reichel, A. de Pallissaux et J. Marcadet.

Courses à pied : MM. Borie, Dezaux, Perrière, Gosse et F. Reichel. M. Reichel n'ayant pas accepté ces fonctions, a été remplacé par M. P. Champ.

Football (Rugby) : MM. Dedet, Saint Chaffray, de Pallissaux et Duchamp. F. Reichel a été remplacé par M. Lejeune.

Lawn-tennis : MM. le Comte de Pourtalès, Sandford, Lejeune et Wickham.

Véloce-pédie : MM. J. Sloan, O. Sloan, Gardon, Varin et Giraud.

Commission mixte de Véloce-pédie : MM. de Villers, J. Marcadet, J. Sloan, L.P. Reichel et Giraud.

Hygiène : MM. le Dr Bouardel, doyen de la faculté de médecine, vice-Président d'honneur de l'Union, les Dr Lagneau, Javal, de l'Académie de Médecine, Blache, Thorel, Frenand Lagrange, de Pezzer, Henri Fresson, interne des hôpitaux.

Pédagogie : M.H. Marion, professeur à la faculté des Lettres, W. Maneuvrier, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, MM. Fringnet, inspecteur d'Académie, Kortz, proviseur du lycée Montaigne, Godart, directeur de l'Ecole Monge.

Les pouvoirs des Commissions de Football (association), de Longue Paume et d'Aviron sont prorogés jusqu'à la prochaine séance. Les candidatures devront être adressées sans retard au Secrétaire du Conseil.

Le Comité adopte à titre provisoire le calendrier des réunions tel qu'il est reproduit plus loin. Les observations concernant les dates devront être adressées avant la prochaine séance fixée au 4 décembre.

Novembre J 22 U. Cross-country interscolaire, coupe de la R.A.

1895 Janvier J. 17 U. championnats interscolaire de Football Rugby – M. éliminatoires.

J. 24 U. championnats interscolaire de Football Rugby – M. éliminatoires.

J. 31 U. championnats interscolaire de Football Rugby – M. éliminatoires.

Février J. 7 U. championnats interscolaire de Football Rugby – M. éliminatoires.

J. 14 U. championnats interscolaire de Football Rugby – M. éliminatoires.

- J. 21 U. Match final.
- D. 24 U. championnat de Cross-Country interscolaire
- Mars D. 3 U. championnats interscolaire de Football Rugby – M. éliminatoires
 - J. 7. U. championnats de Cross-country Interscolaire
 - D. 10. U. championnats interscolaire de Football Rugby – M. éliminatoires
 - D. 10. U. championnats interscolaire association – M. éliminatoires
 - D. 17. U. championnats interscolaire de Football Rugby – M. éliminatoires
 - D. 17. U. championnats interscolaire association – M. éliminatoires
 - D. 24. U. championnats interscolaire de Football-association – M. Final
- Avril D. 7. U. Challenge vélocipédique
 - D.14.U Grand steeple-chase national
- Mai J. 9 U. championnat interscolaire de Courses à pied
 - J. 16 U. championnat interscolaire de Vélocipédie
 - J. 30 U. championnat interscolaire de Lawn-tennis – match final
- Juin D. 2 U. championnat interclubs de Courses à pied – 1^{ère} journée
 - L. 3 R.C. Réunion internationale
 - D. 9 U. championnat interclubs de Courses à pied – 2^{ème} journée
 - D. 16 R.C. Grand Prix
 - D. 16 U. championnat de Longue Paume
 - D. 23 U. championnat Interclubs de Vélocipédie
 - D. 30 U. championnat Interscolaire de Lawn-tennis single – Match final
- Juillet D. 7 U. championnat Interscolaire de Lawn-tennis double – Match final

La séance est levée à minuit.

Séance du 4 décembre 1894

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. le Comte de Villers.

Etaient présents : MM. E. Duchamps, G. Raymond, P. Champ, Sandford, L. Thuilleux, F. Giraud, E. Callot, C. Fenwick, A. de Pallissaux, Poupart, H. Varin, S.J. Sloan, O. Sloan, Gasse, Baron Pamvilliers, L. P. Reichel, Marcadet, Lejeune.

Absents excusés : MM. Fringnet, Cornélis de Witt.

Après l'adoption du Procès-verbal de la dernière séance M. L. P. Reichel fait part au Comité de la nomination de M. L. Thuilleux qui est admis à prendre part aux délibérations.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. Vallancey, représentant l'Union au meeting de l'International Cyclist Association. M. Vallancey, annonce l'adoption d'une résolution permettant dorénavant à l'ICA d'organiser des championnats internationaux d'amateurs déjà existants. Les distances seront les suivantes :

Epreuves d'amateurs : 1 mille et 100 kil. - Epreuves de professionnels : 1 mille et 100 kil.

Il a été décidé que les championnats du monde d'amateurs et de professionnels se courraient en Allemagne. L'assemblée a voté une résolution adjurant l'Union d'Allemagne de considérer Lehr comme professionnel.

L'ordre du jour appelle ensuite la nomination des Commissions, de Football-association, de Longue paume pour 1895. Ont été nommés :

Commission de Football : MM. Tunner, Delhumeau, Pêche, Cayzac, Daunny, Fraysse, Pullar.

Commission de Longue Paume : MM. Richefeu, Desbordes, H. Bouquet, Collin, Catoire.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Wickham, qui donne sa démission de membre de la Commission de Lawn-Tennis. Le Comité décide de porter de 5 à 7 le nombre des membres de cette Commission.

Sont élus MM. Riboulet, Fournier, Pamvillier.

Commission de Courses à pied. Le Secrétaire donne lecture des lettres de démission de MM. Dezaux, Borie et P. Champ.

M. P. Champ déclare qu'il maintient sa démission. Ont été élus : MM. Dezaux, Borie, Delhumeau.

Le Comité entend les explications fournies par M. Tunner du S.A.C. au sujet de la réclamation du Club Français contre le Standard Athletic Club à propos d'un match de Football-association (renvoyé à la Commission).

Le Comité arrête ensuite le calendrier pour 1895 comme suit :

Sont reconnues par l'Union, les Sociétés suivantes : Club Athlétique Parisien ; Cycle Amateur Versaillais. Le Comité accepte les démissions de : Société Nautique d'Enghien, Association du lycée de Langres, Football Club de Saint-Arnaud.

Lecture est ensuite donnée de lettres : de la Société des Jeux du collège d'Arras, du Club Athlétique de Colombes, de l'Union Athlétique Parisienne demandant autorisation de faire courir un Cross country le 9 décembre sous le patronage de l'Union (accordé), du Cycle Excursionniste Parisien, de l'Union Athlétique du lycée de Toulouse ; du Stade Nantais ; de M. Pagis, vice-Président de l'U.V.F. au Président de l'International Cyclist Association l'informant de la démission pour raisons de santé de Monsieur O Connell comme délégué de l'UVF et de l'U.S.F.S.A et de la nomination de M. le Comte de Villers ; du Sport Nautique de Paris demandant le patronage de l'Union pour leurs régates du 9 décembre à Choisy-le-Roi (M. Reichel est délégué) ; du Standard Athletic Club ; de la Société des Paumistes d'Amiens.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Dubonnet, Président de la Société nautique de la Basse Seine, demandant que l'Union nomme une Commission pour s'entendre avec les délégués de la Fédération Parisienne.

Sont nommés : M. Fenwick, de Pallissaux, F. Reichel, Marcadet, Giraud.

Séance du 8 janvier 1895

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Fringnet, vice-Président.

Sont présents : MM. le Comte de Villers, vice-Président, Cornélis de Witt, E. Duchamps, Baron Panvillier, J.S. Sloan, L. P. Reichel, G. Bourdon, H. Desbordes, H. Varin, E. Saint Chaffray, A. de Palissaux, G. Raymond, F. Giraud, L.H Sandford, L. Thuilleux, P. Lejeune, A. Gosse, P. Champ, le Comte J. de Pourtalès et Callot.

Absents excusés : MM. J. Marcadet et Baron P. de Coubertin.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, sauf une adjonction demandée par M. Paul Champ au sujet du nombre des voix obtenues dans les élections, chiffre qui ne figure pas au procès-verbal.

M. de Pourtalès donne lecture de son rapport sur les travaux de la Commission de Lawn Tennis et les décisions prises par cette Commission sont adoptées.

Sur la demande de M. de Pourtalès, et M. Gaston Fournier donnant par lettre sa démission de membre de la Commission de Tennis, le Conseil élit à l'unanimité M. Beaugrand pour le remplacer.

M. F. Pèche donne lecture de son rapport sur les travaux de la Commission de Football-association et le Conseil décide sur la proposition de cette Commission, d'ajouter :

« 1°- à l'article 3 des règles d'association, le paragraphe 11 de l'article 22 des règles de Rugby, paragraphe commençant par ces mots : « L'arbitre est seul chronographeur etc... »

2°- d'ajouter aux règles et sous le titre d'article 18 : « Les deux capitaines peuvent convenir que l'arbitre sifflera toutes les fautes, sans qu'il soit besoin de réclamer ». »

Le Conseil décide en outre d'approuver les nominations comme arbitres officiels pour un an, de MM. Fraysse, Daumy, Bernat, Emonnières, Delhumeau, Mornet, Canac, F. Pèche, Lejeune, Gandrey, Attril, C. Moignard, H. Wynn, N. Tunsner, Tomalin, G. Caizac, A. Chapelle, Dehamel, Pullar.

M. H. Desbordes donne lecture de son rapport sur les travaux de la Commission de Longue Paume et le Conseil approuve les décisions de cette Commission en ce qui concerne le championnat de Longue Paume, championnat qui à l'avenir se jouera en partie terrées seulement.

Sur la demande de M. Desbordes, le Conseil décide de porter de cinq à sept le nombre des membres de cette Commission et à l'unanimité élit pour la compléter MM. Tallon et Debionne proposés par la Commission.

Sur la proposition de M. P. Lejeune, le Conseil décide que les règles de Longue Paume figureront à l'annuaire et charge la Commission de ce travail.

M. Saint-Chaffray, donne lecture de son rapport sur les travaux de la Commission de Football Rugby, le Conseil approuve les décisions de cette Commission touchant la nomination d'arbitres officiels, décide de considérer tout d'abord tous les membres de cette Commission comme arbitres officiels, approuve la nomination de MM. Roger Delamar et Frédéric Giraud et laisse à l'appréciation de la Commission la nomination de M. Jean Borie.

M. Giraud propose de porter le nombre de la Commission de Courses à pied de cinq à sept et, cette proposition adoptée, le Conseil, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de M. Maurice Dezaux, élit à l'unanimité, MM. P. Champ, Charpentier et M. Dezaux.

M. J. S. Sloan signale qu'une Société unioniste aurait l'intention de déposer une réclamation contre un coureur de l'U.A.T. qui aurait entraîné deux professionnels dans une course à pied. Cette réclamation,

déclare M. Sloan, devant être déposée quelques jours seulement avant le championnat de Cross-country n'est qu'un moyen déloyal d'arriver à empêcher le coureur en question de prendre part à ce championnat et par conséquent de diminuer ainsi et à sa dernière heure les chances du club dont il doit porter les couleurs.

Le Conseil décide de faire examiner dans le plus bref délai, le cas de ce coureur et renvoie cet examen à la Commission de Courses à pied.

M. L. H. Sandford ayant demandé au Conseil, si une Société unioniste possédant un terrain pouvait sous louer ce terrain à une Société non-unioniste ; le Conseil, sans discussion déclare : un Cercle est maître chez lui et peut faire toute opération financière qu'il juge convenable.

Sur l'initiative de MM. de Pallissaux, Raymond, P. Champ et Bourdon, le Conseil décide d'ajouter à l'article 14 des règlements généraux de l'Union le paragraphe suivant proposé par M. Lejeune.

« Ne pourront représenter leur club dans un championnat de l'Union que les membres résidant depuis trois mois au moins dans la localité où siège leur club ; seront toutefois qualifiés pour représenter leur Cercle, les membres en faisant partie depuis plus de trois mois, et qu'une circonstance imprévue, voyages, service militaire etc... aurait éloigné ladite localité. »

M. J. S. Sloan donne lecture de rapports sur les travaux de la Commission de Vélocepedie. Le Conseil approuve les décisions prises par cette Commission et notamment la requalification de E. André aux conditions suivantes :

1° Remboursement intégral à l'Union des prix gagnés par lui.

2° Suspension de huit mois à dater du 15 septembre, jour de la demande formulée par André et jusqu'au 15 mai 1895 ; André donnera sa parole d'honneur de ne plus jamais enfreindre les règles de l'amateurisme.

Le Conseil après avoir accepté à regret la démission d'un de ses membres honoraires, M. Delagarde, accepte la démission de l'Union scolaire de Versailles (Société dissoute) et prononce la reconnaissance des Volontaires du lycée de la Rochelle, du Paris Star (sauf l'envoi de la liste entière de ses membres), du Cosmopolitan Club (sauf modification de l'article 11 et son remplacement par l'article 1^{er} des règlements de l'Union).

Le Conseil, après avoir pris connaissance du rapport de M. Ferrié proposant la création par les associations de Melun, Sens, Coulommiers et Meaux, de championnats de Football rugby, Cross-country, et Courses à pied approuve ce projet et décide d'accorder le patronage de l'Union à ces épreuves qui prendront le titre de championnat de la Seine et Marne et de l'Yonne et qui seront disputés par les associations scolaires de ces deux départements, reconnues par l'Union.

Le Conseil décide enfin, son ordre du jour n'étant pas épuisé, et l'heure devenant tardive, de se réunir à nouveau le mardi 22 Janvier à 8h1/2 du soir pour examiner le projet adressé par le Comité du Sud-est et les lettres de MM. Couve, A. Classe, R. Combelles, G. Caizac, etc...

M. Fringnet lève alors la séance à minuit 35.

Rajout

Le Conseil prononce l'affiliation de l'Union Vélocepedique Parisienne et renvoie à sa prochaine séance les demandes du Stade de Neuilly et du Club Athlétique International dont les dossiers sont incomplets.



Séance du 22 janvier 1895

La séance est ouverte sous la Présidence du Comte de Villers, vice-Président.

Etaient présents : MM. Fringnet, L. Thuilleux, F. Giraud, H. Varin, Callot, Gosse, P. Champ, P. Lejeune, Duchamps, de Pallissaux, L.H. Sandford, J.S. Sloan, J. Marcadet, de Pourtalès, O. Sloan.

Absents excusés : MM. Cornélis de Witt, Bourdon, de Panvillers.

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président informe le Conseil de la double démission de M. L.P. Reichel comme membre et comme Trésorier de l'Union. Le Président exprime les regrets que doit inspirer cette détermination de M.L.P. Reichel, et retrace en quelques mots les services rendus par lui à nos Sociétés avec l'espoir que cette détermination ne sera que momentanée. M. Sandford demande la parole pour refaire à son tour l'écho sympathique des regrets exprimés par le Président.

On procède ensuite au remplacement de M. Reichel comme Trésorier de l'Union. M. Callot est nommé à l'unanimité moins un bulletin blanc. M. Callot remercie les collègues et émet le désir qu'une Commission composée de trois membres pour contrôler les finances soit instituée. M. le Président lui donne l'assurance qu'il sera procédé à la nomination de cette Commission à la séance du Conseil.

Le Conseil décide que les cotisations en retard de l'exercice écoulé et celles de l'exercice courant seront mises immédiatement en recouvrement. Avis en sera donné à toutes les Sociétés faisant partie de l'Union. En remplacement de M. L. P. Reichel comme membre de la Commission des statuts et règlements, le Conseil élit le Comte de Villers.

Le Secrétaire annonce la nomination de M. Grunenberger comme délégué de l'A.V.I en remplacement de M. Poupart. Le Conseil prononce ensuite la reconnaissance du Blue Star du Havre.

Le Secrétaire annonce qu'ayant reçu une lettre anonyme d'un élève du collège de Meaux, se plaignant du Principal au sujet des exercices physiques, il l'a transmise à M. Fringnet, que ce dernier a écrit au Principal qui lui a déclaré qu'il avait dû interdire à quelques élèves de prendre part à ces exercices pour des raisons de disciplines.

M. de Villers propose que toute Société qui demande sa reconnaissance soit astreinte à verser la cotisation d'un semestre en même temps qu'elle envoie sa demande. Adopté à l'unanimité (sans effet rétroactif).

La demande de reconnaissance de l'Olympique est ensuite examinée.

Après observations de MM. Lejeune, P. Champ, de Pallissaux, Giraud, Sandford et de Pourtalès, l'Olympique est reconnue à l'unanimité.

Sur la demande de M. Lejeune, le Conseil décide que tout club désirant prendre part aux championnats devra être reconnu par l'Union au moins trois mois avant ces championnats.

Cette mesure ne sera applicable qu'à partir du 1^{er} mai 1895.

La rédaction définitive de ce nouvel article du règlement est renvoyée à la Commission des statuts et règlements.

Le Club de Sportif de Meaux est reconnu. L'affiliation du Stade de Neuilly est prononcée.

Le Conseil réserve pour sa prochaine séance l'admission du Club du Luxembourg de l'Association sportive de l'Ecole Normale d'Evreux et du Club Sportif de Lyon.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de la Société Française du Jeu de Croquet qui demande la nomination d'une Commission de Croquet. Le Conseil charge le Secrétaire de prier M. A. Després de lui indiquer les noms de candidats et remet sa décision à la prochaine séance.

Le Conseil approuve ensuite la création d'un insigne pour les membres de l'Union, après avoir pris connaissance de divers projets.

M. J. S. Sloan annonce qu'il vient de recevoir une lettre du collège de Meaux au sujet de la création des championnats de Seine et Marne et Yonne. M. Ferrié, l'un des promoteurs de ces championnats n'ayant jamais fait partie d'aucune association de ces départements et le collège de Meaux refuse de prendre part à ces championnats.

Sur la proposition de M. de Pallissaux, le Conseil charge son Secrétaire d'écrire à travers les personnes que M. Ferrié a signalé comme approuvant la demande de championnats.

Lecture est donnée d'une lettre du Standard Athletic Club et d'une lettre de l'Union Athlétique Parisienne.

M. P. Champ soumet au Conseil divers vœux de la Commission de Courses à pied après observations de MM. de Pallissaux, Sandford, Giraud, J. S. Sloan et O. Sloan. Le Conseil repousse les vœux de la Commission.

L'examen de la demande de cette Commission tendant à ce que le Conseil ne considère pas la Société Sportive du lycée St Louis, comme dissoute est reporté à la prochaine séance.

Le Conseil décide que désormais, les championnats nationaux porteront le nom de championnats de France.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. de Saint-Cyr ; le Conseil charge son Secrétaire de répondre.

Sur la demande de M. de Pallissaux, le Conseil examine si un club pourrait être reconnu qui contiendrait deux catégories de membres : professionnels et amateurs. Le Conseil décide que toute demande de reconnaissance de sections d'amateurs de Clubs professionnels ne pourra être prise en considération.

Sur la demande de la Commission de Vélocipédie, la suspension de M. Violet pendant quinze jours est ratifiée.

Le Conseil procède à la nomination d'un membre de la Commission mixte de Vélocipédie. M. Varin est élu à l'unanimité.

Le Conseil décide enfin que la Commission des Statuts et Règlements sera chargée de la confection de l'annuaire.

La séance est levée à minuit.

Séance du 5 février 1895

Présidence de M. Fringnet, Vice-Président.

Etaient présents : MM. E. Duchamps, L. H. Sandford, G. Raymond, Rappet, J. Sloan, Ch. Richefeu, de Villers, F. Giraud, Lejeune, J. Marcadet, de Coubertin, Callot, L. Thuillieux, de Pallissaux, O. Sloan.

Absents excusés : MM. de Janzé, P. Champ, St Chaffray, Varin, Grunenberger.

Après adoption du Procès-verbal de la précédente séance, le Conseil, sur la proposition du Président, décide de considérer la Société Sportive du lycée Saint Louis comme dissoute.

M. Sandford annonce que la Commission de Lawn Tennis s'est réunie le 2 février pour prendre en considération une proposition faite par The Winchester House Lawn Tennis Club qui désire se faire représenter par six de ses meilleures raquettes contre six joueurs des Sociétés faisant partie de l'U.S.F.S.A dans un tournoi international dont la durée sera de deux jours, le premier pour les singles, le second pour les doubles comptés à l'américaine, c'est-à-dire trois séries de deux joueurs contre trois séries d'adresses, le Commission demande au Conseil de lui donner pleins pouvoirs pour organiser le premier tournoi international de ce genre. Cette Société est composée d'amateurs.

Le Conseil autorise la Commission à accepter le match en principe. La Commission est chargée de prendre les mesures nécessaires pour l'organisation du match, sauf ratification par le Conseil.

M. Richefeu fait part au Conseil de l'intention qu'il a d'organiser un concours de Longue Paume auquel prendraient part des Sociétés étrangères à l'Union, mais composées d'amateurs. M. Richefeu donnera pour ce concours une somme de 500 francs qui sera convertie en prix.

Après observation de MM. Lejeune, Fringnet, J. S. Sloan, de Coubertin, le Conseil autorise M. Richefeu à organiser ce concours qui sera placé sous le patronage de l'Union et décide que cette année seulement et par exception, des Sociétés étrangères à l'Union pourront prendre part à un concours placé sous son patronage. Le concours aura lieu sans préjudice des championnats.

Lecture est donnée d'une lettre du Standard Athletic Club demandant l'autorisation de conclure un match international de Football-association et le patronage de l'Union : accordé ; d'une lettre de l'Union Athlétique du 1^{er} arrondissement notifiant la nomination comme délégué de M. Rappet, en remplacement de M. Gosse ; d'une lettre de la Société d'Encouragement du Sport Nautique, notifiant la nomination comme délégués de MM. Thellier et Fleutiaux, en remplacement de MM. Fenwick et Dupont.

La reconnaissance de la Société Athlétique Parisienne et du Club Athlétique International est renvoyée à la prochaine séance.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Sevrette, au nom du Comité de Beauce (renvoyé à la Commission des Comités régionaux).

Le Conseil procède ensuite à l'élection des membres de la Commission de Croquet. Sont élus : MM. H. Huvelin, A. Moulle, A. Després, H. Helier, Dumont, Fischer.

Le Conseil élit M. Wood comme membre de la Commission de Football-association en remplacement de M. Pullar.

Lecture est donnée de plusieurs lettres concernant les championnats de Seine et Marne (renvoyé à la Commission des Comités Régionaux, ainsi que la question du Comité du Sud Est).

Lecture est donnée d'une lettre de la Société Athlétique Parisienne demandant la nomination d'une Commission d'enquête qui examinerait le litige existant entre le Club Athlétique International et la S.A.P.

Une Commission de trois membres composée de MM. de Pallissaux, Rappet et L. Thuillieux, est nommée pour s'occuper de cette enquête.

Au nom de la Commission de Pédagogie, M. de Coubertin dépose sur le bureau de l'Union, le rapport de M. Manœuvrier sur les associations scolaires. Par les soins de cette Commission, 400 exemplaires ont été distribués au nom de l'Union dans les lycées et collèges et 200 dans les écoles normales d'instruction primaire.

M. de Coubertin dépose également au nom de la Commission d'hygiène, le manuel d'hygiène athlétique rédigé par le Dr Fresson.

Il annonce ensuite que le programme des Jeux olympiques sera publié dans les Sports Athlétiques.

Sur la proposition de M. de Coubertin, le Conseil décerne le titre de membre d'honneur à MM. Bikelas, Président du Comité International des Jeux Olympiques ; Phokionos, Président de la Société Panhellénique de Gymnastique ; le Dr Coryllos, Président de la Société Panhellénique de Gymnastique de Patras.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Saint-Chaffray qui, devant partir prochainement pour l'Indo-Chine, se voit dans l'obligation de donner sa démission de membres du Conseil de l'Union. M. Saint Chaffray remercie ses collègues de l'accueil qu'ils lui ont toujours réservé, il envoie à l'Union ses vœux les plus sincères pour sa prospérité et espère pouvoir bientôt revenir parmi ses amis du Conseil.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'envoyer à M. Saint-Chaffray, l'expression des regrets que lui cause son départ. Il adresse à M. Saint-Chaffray des félicitations unanimes pour la façon dont il a collaboré aux travaux de l'Union et pour le dévouement dont il n'a cessé de faire preuve et espère le revoir bientôt dans son sein.

Le Conseil procède ensuite à la nomination de la Commission des Finances. Sont nommés membres de cette Commission : MM. de Villers, de Coubertin, Duchamps.

Le Conseil, sur une communication de M. Callot, son nouveau Trésorier, décide de réclamer à tous les clubs et Sociétés affiliés ou reconnus l'arriéré des cotisations dues. Le Conseil espère que la rentrée de cet arriéré se fera sans difficulté, mais étant donnée l'importance de ces ressources qui lui font défaut, il se trouve dans la nécessité de faire appel à la bonne volonté de toutes les associations débitrices. Il autorise son Trésorier à porter à la connaissance de tous que tout club ou Société affilié ou reconnu qui, sur les sommes en retard ne s'empressera pas de lui adresser au moins un important à compte, pourra être provisoirement suspendu.

Le Conseil ratifie ensuite les décisions de la Commission de Vélocipédie infligeant à M. Bernain une suspension d'un mois et à MM. de la Montagne et de Bouteiller, une suspension de quinze jours.

La séance est levée à minuit.

Séance du 5 mars 1895

La séance est ouverte à 9 h. sous la présidence de M. de Villers, vice-Président.

Etaient présents : MM. Fringnet, de Coubertin, Duchamps, Callot, Panvilliers, J. S. Sloan, O. Sloan, F. Giraud, G. Bourdon, G. Gaulard, G. Raymond, Caizac, Lejeune, Fleutiaux, Varin, Rappet, Grunenberger et Marcadet.

Absents excusés : MM. Ch. Richefeu, Thuilleux et P. Champ.

Le Secrétaire donne lecture des lettres suivantes :

1° lettre du Secrétaire du Stade Français informant que M. Gaulard est nommé délégué de cette Société au Conseil en remplacement de M. Saint-Chaffray.

2° lettre du Président du Stade de Neuilly, informant que M. G. Caizac est nommé délégué de cette Société.

Sont adoptées les demandes de reconnaissance formées par l'Union Sportive de l'Est ; le Cycle Boutier ; l'Union Vélocipédique du Commerce ; la Ligue Athlétique Scolaire (sous réserve de changer de nom) ; la Société Athlétique Parisienne.

L'engagement de cette dernière Société dans le Cross-country est accepté et l'affiliation de l'Union Athlétique Parisienne est ensuite prononcée.

Sur une réclamation présentée par la Société Athlétique de Montrouge, le Conseil annule l'admission de M. Delamarre, membre de cette Société au C.A.I et blâmant les moyens employés par M. Cambelles pour obtenir cette admission, inflige à ce dernier une suspension de trois mois.

L'Union Athlétique du lycée de Caen est autorisée, sur sa demande, à prendre part au lendit normand en 1895.

Une demande de pseudonyme formée par un membre de l'Union Vélocipédique Parisienne est refusée.

Sur la demande du Standard Athletic Club, le Conseil examine la situation de M. Vynes, membre de cette Société. Le Conseil constate que M. Vynes ne remplit pas les conditions réglementaires pour être qualifié dans les championnats de l'Union.

Le Conseil exprime ses regrets que le recul de la date de cross-country de Dreux ne lui ait pas permis d'être représenté officiellement à cette réunion.

La demande de l'Amiens Cycle au sujet du Challenge Vélocipédique est renvoyée à la Commission. Une réclamation contre deux membres accusés d'actes de professionnalisme est renvoyée à la Commission de Courses à pieds.

Lecture est donnée d'une lettre du Directeur de l'Enseignement primaire remerciant l'Union de l'envoi du rapport de M. Manoeuvreur.

Le Conseil ratifie l'autorisation accordée par son bureau au Comité du Sud Ouest d'organiser des championnats interscolaire de Rugby et de Cross Country et un championnat interclubs de Football-association. Il admet en principe la création des challenges, mais une solution définitive ne pourra être prise à cet égard qu'ultérieurement. Des diplômes commémoratifs seront accordés.

Au sujet d'une décision prise par le Comité du Sud Ouest relativement à la participation des étrangers dans les championnats du Sud Ouest, le Conseil rappelle que les règlements de l'Union doivent être seuls observés.

L'attention du Conseil est attirée par ce fait sur l'inconvénient qui résulte de la publication anticipée des vœux exprimés par les Commissions qui sont insérés à l'office avant d'avoir été discutés et approuvés par le Conseil. Cette publication pouvant amener des confusions, il est décidé que ces vœux ne seront plus

insérés. Les Commissions ne pourront publier que les suspensions de membres de l'Union ayant un caractère immédiatement exécutoire, sans préjuger naturellement de la décision ultérieure du Conseil.

M. de Coubertin informe le Conseil qu'au cours de sa visite faite au Président de la République, avec MM. de Villers et Callot au nom du Comité des Jeux Olympiques, il avait offert à Félix Faure le titre de membre d'honneur de l'Union qu'il avait bien voulu accepter.

M. de Coubertin donne ensuite lecture d'une lettre de M. Versini demandant le patronage de l'Union pour le lendit normand et la création de challenge pour différentes épreuves. Après examen du programme des concours, conforme aux règlements de l'Union, cette demande est acceptée.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. Bikelas qui remercie l'Union de l'avoir nommé membre d'honneur.

Sur la demande de M. Caizac, le Conseil déclare qu'il ne peut être créé de championnat (Association) pour équipes secondes, mais qu'il verrait avec plaisir la création d'un prix pour ces équipes ; qu'il accorderait volontiers son patronage à cette épreuve.

M. Fleutiaux dépose au nom de la Société d'Encouragement une demande tendant à obtenir pour les rameurs de cette Société de courir contre les rameurs de la Fédération dans des courses dotées d'objets d'art. M. Fleutiaux rappelle qu'une décision du Comité en date du 7 Août 1894 l'autorise à déposer cette demande.

M. Lejeune combat cette proposition. Il constate que son adoption serait contraire à tous les principes de l'Union, qui doivent être intangibles.

M. Giraud rend compte des travaux de la Commission mixte d'Aviron qui, se basant sur le vote rappelé par M. Fleutiaux, a admis le principe de l'autorisation exceptionnelle et des indemnités de déplacement.

M. Bourdon fait remarquer que si les indemnités de déplacement étaient admises, on pourrait peut-être trouver là un terrain d'entente avec la Fédération.

M. de Coubertin, après avoir rappelé les premiers pourparlers, les différentes manifestations nautiques de l'Union, telles que la victoire d'Andresy et la participation aux régates d'Hexley, estime qu'il n'y a pas de terrain d'entente possible, mais que nous devons cependant montrer notre désir d'arriver à une entente.

M. Lejeune voudrait que le Conseil revînt sur sa décision du 7 Août 1894.

La discussion est close et l'ordre du jour suivant est adopté.

Sur une demande d'autorisation de courir, formulée par M. Fleutiaux, le Conseil décide, en se reportant au procès-verbal du 7 Août 1894, que la Commission nommée pour traiter avec la Fédération des Sociétés d'Aviron, termine le plus tôt possible la mission dont elle a été chargée de façon que la question soit résolue pour le prochain conseil.

M. Lejeune est nommé membre de la Commission en remplacement de M. F. Reichel.

Sur la proposition de M. Callot, Trésorier, les Sociétés ou Associations suivantes sont radiées pour défaut de paiement de cotisations :

- club pédestre de l'Ecole commerciale
- Sport athlétique du lycée de Poitiers
- Association Sportive de l'Ecole Supérieure de commerce du Havre
-

Sur la demande de la Commission de Lawn-tennis, l'article 4 du Code de Lawn-tennis est ainsi modifié : « une fois le concours commencé, il est interdit à un joueur de se faire remplacer dans le cours de la journée. »

M. A. Guiet, présenté par le Vicomte de Janzé et le baron de Carayon-Latour, est admis à titre de membre honoraire.

M.M. A. de Pallissaux et de Madec sont nommés membres de la Commission de Véloce-pédie ; M. Garcet de Vauresmont est nommé membre de la Commission de Football Rugby et M. Champrigrand, membre de la Commission de Lawn-Tennis.

A la demande de M. J. Sloan, la date du championnat de Cross-country est reportée au dimanche 17 mars.

La séance est levée à minuit trente-cinq.

Séance du 2 Avril 1895

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Fringnet, vice-Président.

Sont présents : MM. Callot, Duchamps, Gaulard, Raymond, Giraud, J. Sloan, O. Sloan, Raffet, Couplier, Bourdon, P. Champ, Thuilleux, Fleutiaux, Thellier, Lejeune, A. de Pallissaux, Madden et J. Marcadet.

Sont excusés : MM. de Villers, de Coubertin et Richefeu.

M.M. Fenwick et Caillat assistent à la séance à titre consultatif.

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Secrétaire donne lecture :

1° d'une lettre du Secrétaire de la Société de Longue Paume, annonçant que M. Henri Bouquet est nommé délégué de cette Société en remplacement de M. Desbordes, démissionnaire ;

2° d'une lettre du Secrétaire de l'Union Athlétique Parisienne annonçant que M. Couplier est nommé délégué en remplacement de M. Richard, empêché ;

3° d'une lettre de M. Varin annonçant qu'il se trouve dans l'obligation de donner sa démission du Swift Club.

Sont ensuite reconnues :

1° Sociétés des Sports Athlétiques d'Albert ;

2° Club sportif Périgourdin ;

3° Union Athlétique du collège de Honfleur ;

4° Club Nivernais d'Amateurs.

Le Comité enregistre la nouvelle dénomination de la Ligue Athlétique Scolaire qui s'appellera désormais « Ligue Athlétique ».

Le Comité constate que le Club Athlétique International n'a jamais été reconnu et que l'Association Sportive Internationale est dissoute.

Il est donné lecture d'une lettre informant l'Union de la formation d'une Association du collège de Péronne ; M. Callot est prié de vouloir bien répondre à la demande de renseignements contenue dans cette lettre.

La discussion générale s'engage ensuite sur le rapport de la Commission d'Aviron.

M. Bourdon fait remarquer que les conclusions de ce rapport ont été déjà repoussées, et qu'il n'y a pas lieu de revenir sur cette discussion.

M. de Pallissaux s'étonne que l'on veuille faire des concessions alors que la Fédération Française n'en fait aucune.

M. P. Champ s'élève contre toute entente qui serait d'ailleurs anti-réglementaire et anti-statutaire.

M. Fleutiaux fait remarquer que c'est une exception en faveur de « Rowing Club » que l'on demande ; que cette exception avait été précédemment votée par le Conseil de l'Union à l'unanimité comme le confirment les procès-verbaux des 13 Juillet et 7 Août 1894, dont il est donné lecture. Il ajoute que si, à la lettre de nos règlements il existe des professionnels en aviron, en fait, il n'y en a pas.

M. G. Bourdon : « Les Sociétés d'aviron, qui, malgré les prix en espèces, se défendent de professionnalisme, font acte de professionnalisme : c'est une pétition de principe. Si elles voulaient entrer

résolument dans les voies de l'amateurisme, elles supprimeraient nettement les prix en espèces, et les remplaceraient par des indemnités de déplacement, uniquement attribuées aux frais de déplacement.

L'exception qu'elles sollicitent en leur faveur n'est donc pas admissible. Le Conseil pourrait discuter sur les exceptions à faire dans l'application d'un statut, mais non sur le principe même de ce statut.

Or le but de l'Union est double et indivisible : favoriser l'expression des sports athlétiques et les favoriser selon les règles de l'amateurisme.

Transiger, ce serait ouvrir une brèche dans les statuts de l'Union, et il n'est pas au pouvoir du Conseil de s'y prêter. Le mandat qu'il tient de ses commettants est, à cet égard, impératif.

La question se résout à savoir si le Conseil vient à manquer à son statut. »

M. Lejeune s'élève également contre toute infraction aux règlements.

M. Sloan demande s'il ne serait pas possible de faire une sélection d'amateurs sur le modèle de l'U.V.F, et de conclure un traité avec la Fédération analogue à celui qui existe entre l'U.S.F.S.A et l'A.V.F.

M. Fleutiaux ne pense pas que cette distinction puisse se faire, attendu que tous les rameurs se considèrent comme amateurs ; en ce qui concerne le professionnalisme des Sociétés, il fait remarquer que les Sociétés athlétiques touchent de l'argent.

M. P. Champ répond que cela est vrai ; mais c'est sous forme d'indemnité de déplacement ; or ce système a échoué en aviron ; il ne semble pas pouvoir être repris avec quelque chance de succès.

Sur une remarque de M. Couplier, M. de Pallissaux dit qu'il n'y a qu'une question en jeu : c'est la violation des règlements de l'Union.

M. Marcadet proteste contre cette allégation. La question ainsi posée égarerait certainement l'opinion des membres du Conseil qui seraient tous unanimes à repousser une telle motion, et depuis longtemps, la discussion serait close. Ainsi que l'a dit M. Bourdon, le but de l'Union est double : favoriser l'expansion des sports et le faire suivant les règles de l'amateurisme. Or, que veulent les auteurs de la proposition sinon atteindre ce double but ? Ils demandent à l'Union de faire un essai loyal, semblable à celui qui a été fait pour amener la Vélocipédie à l'amateurisme. (et cette fois-ci, il s'agit d'un sport que nous savons ne pas comprendre de professionnels) un essai que M. Fleutiaux propose de faire durer une période de trois années seulement. Pendant ce temps, la section nautique espère amener la Fédération Française à supprimer les prix en espèces et par des rencontres fréquentes elle compte ramener la prospérité du sport de l'aviron dans notre Union.

Le rejet de la proposition aura pour effet d'enlever à l'Union l'honneur d'accomplir ce progrès et de donner une nouvelle impulsion au Rowing. Cela se fera alors en dehors d'elle et peut-être contre elle. On ne demande pas la violation des Statuts de l'Union, on demande au contraire de faire en sorte de lui amener plus d'adhérents.

M. de Pallissaux conteste les paroles de M. Marcadet : en ce qui concerne la Vélocipédie, il nie qu'aucune transaction analogue à celle réclamée par la section nautique ait été autorisée par l'Union.

M. Marcadet répond qu'il n'a pas sous les yeux les procès-verbaux, mais qu'il affirme que pendant deux ans au moins, les Statuts de l'Association Vélocipédique d'Amateurs en ont fait mention et qu'elle en a profité, au grand avantage d'ailleurs du développement de l'amateurisme en Vélocipédie.

La clôture est réclamée et votée par 15 voix contre 2, sur la proposition de M. Paul Champ.

Le scrutin est ouvert sur le passage à la discussion des articles qui est repoussé par 12 voix contre 5 (MM. Gaulard, Giraud, Fleutiaux, Thellier et Marcadet).

M. Thellier, se basant sur le précédent vote de l'Union demande l'autorisation pour la Société d'Encouragement de courir pendant les régates de 1895 dans les courses de la Fédération : le Conseil refuse cette autorisation par 11 voix contre 5.

Il est donné lecture d'une lettre du Secrétaire général de l'UVF se plaignant que l'organe officiel de l'Union ait pris parti dans une polémique contre cette Fédération. Le Conseil déclare qu'il ne se rend pas solidaire des articles qui ne sont pas insérés dans la partie officielle, car ils échappent à tout contrôle de sa part. Il saisit cette occasion pour adresser à l'UVF l'expression de sa sympathie.

Le Conseil renvoie à ses délégués de la Commission mixte d'amateurisme une demande adressée par le Journal *Le Vélo* au sujet de la participation de membres de l'U.S.F.S.A à la course Bordeaux-Paris, et leur fait observer qu'il n'est pas partisan d'une manière générale des grandes courses sur route, qui sont mauvaises à tous les points de vue, sportif, hygiénique et amateuriste.

La question de la suppression de l'entraînement par les professionnels et celle d'une juridiction à établir sur le cas d'un amateur au sujet duquel une réclame aura été faite sont renvoyées à la Commission de Vélocepedie. Sur la proposition de cette Commission :

M. Carlier est suspendu jusqu'au 1^{er} Novembre

M. Velay est suspendu jusqu'au 1^{er} Août,

M. Rauson est suspendu jusqu'au 19 Avril et

M. Bocquillon jusqu'après enquête.

La date du 28 Avril pour le challenge vélocipedique est maintenue sur la demande de la Commission.

Il est donné lecture de la lettre suivante adressée par l'Unione Velocipedistica Italiana :

« Nous avons l'honneur de vous informer que le Comité de l'UVI vient d'adopter la définition international du coureur amateur suivant les règlements de l'International Cyclist Association, et un règlement en vertu duquel les coureurs amateurs ou les coureurs professionnels affiliés à l'UVI et les coureurs étrangers doivent être porteurs d'une licence pour prendre part à des courses en Italie.

Tout coureur de votre pays et affilié à l'Union ses Sociétés Françaises de Sports Athlétiques doit être muni d'une licence ou d'une lettre signée par le Président et le Secrétaire du Comité sportif de notre fédération, s'il désire courir en Italie etc...

Nous vous prions etc... »

Le Conseil donne son approbation à la lettre adressée par son délégué, M. de Villers, en réponse à une communication de l'International Cyclist Association, relative à l'admission du Kristiana Velociped Klub.

M.M. Gaudard, P. Champ, G. Bourdon, Duchamps et Borie sont nommés membres de la Commission des Comités régionaux, qui est priée de déposer un rapport dans la prochaine séance.

Sur la proposition de la Commission, le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu d'accepter la réclamation présentée par le Stade Narbonnais au sujet d'une décision de l'arbitre dans son match de Football-Rugby contre l'Union Athlétique du lycée de Toulouse.

Le Conseil admet le principe du Challenge de Football pour le championnat du Sud-est : un diplôme commémoratif sera accordé dès cette année.

Le Cercle pédestre d'Asnières est autorisé à jouer un match de football-association contre l'Union Athlétique de Sèvres, qui ne fait pas partie de l'Union mais à charge par lui de s'assurer de la qualité d'amateur des joueurs de cette Société.

Le Conseil donne son approbation aux diverses promesses prononcées par la Commission de Courses à pied, insérées dans le numéro [des *Sports Athlétiques*] du 23 Mars.

Le Conseil décide de se réunir le 16 Avril.

Commission de Courses à pied - Par décision de la Commission de Courses à pied, M. Jourdan de l'UAF a été disqualifié pour quinze jours à partir du 17 Mars 1895 (omission au procès-verbal paru dans le numéro des *Sports Athlétiques* du 23 Mars 1895).

La séance est levée à minuit trente.

Séance du 16 avril 1895

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Comte de Villers, vice-Président.

Sont présents : MM. Callot, Trésorier, Marcadet, Secrétaire du Conseil, L. Thuilleux, Secrétaire adjoint, Bouquet, Bourdon, Champ, Coulpier, Duchamps, Gaulard, Giraud, Madden, Sandford, J.S. Sloan.

Absents excusés : Fringnet, Panvilliers, Richefeu.

Après adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Conseil nomme M. L. Thuilleux Secrétaire adjoint.

Sur une observation de M. Champ, le Conseil décide que toute Société changeant de nom devra demander de nouveau sa reconnaissance. Cette décision sera proposée pour sa ratification à l'Assemblée générale, pour être introduite dans les statuts, à la suite de l'article 13.

Le Conseil décide en attendant également de le faire ratifier par l'Assemblée Générale :

- 1° - que tout délégué au Conseil de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques devra être majeur ;
- 2° - que toute Société reconnue ne pourra être affiliée qu'après trois années d'existence.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Desbordes qui remercie ses anciens collègues du Conseil, de l'accueil bienveillant qu'ils lui ont toujours réservé ; d'une lettre de M. Phokianas remerciant l'Union de l'avoir nommé membre d'honneur ; d'une lettre du Club Athlétique des Etudiants.

Le Conseil décide de suspendre provisoirement le recouvrement des cotisations.

Sur la proposition de MM. P. Champ et Marcadet, le Conseil décide d'user d'indulgence envers les Associations Scolaires dont la cotisation est en retard. Quant aux Sociétés temporaires, le Conseil décide qu'en principe ces Sociétés doivent la cotisation de l'année entière, ainsi qu'en pratique, on pourra ne réclamer qu'un semestre.

Le Conseil décide que dorénavant l'annuaire paraîtra au mois d'octobre de chaque année, pour correspondre à l'année scolaire qui deviendra en même temps l'année athlétique.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Richefeu au sujet de la participation de l'Union à l'Exposition d'Hygiène. Le Conseil émet le vœu qu'ultérieurement une Commission soit nommée pour étudier l'éventualité d'une participation à une exposition.

Lecture est donnée d'une lettre du Havre Athletic Club, d'une lettre du Cercle de l'Aviron de Paris, d'une lettre du Décimal Club qui annonce sa dissolution, du Club Athlétique Parisien qui est également dissout, de l'Association Athlétique du lycée Buffon, du Club pédestre d'Asnières qui n'aura plus désormais qu'un seul délégué.

La Société d'Encouragement du Sport Nautique est autorisée à conclure un match à quatre ou huit juniors avec des rameurs du Club Nautique de Paris, à la condition que ces rameurs soient amateurs.

Lecture est donnée d'une lettre du Comité du Sud-ouest réclamant une coupe. M. Marcadet fait remarquer que depuis deux ans, le championnat de Football-association n'a pas de prix. M. Gordon-Bennet ayant offert une coupe et ne l'ayant pas encore donnée. Le Conseil charge M. de Villers de prier M. de Janzé de se mettre en rapport à ce sujet avec M. Gordon-Bennet.

Le Conseil émet le vœu que la publication du calendrier soit rétablie dans le Journal.

M. de Villers pose la question suivante : Un membre radié d'une Société peut-il être admis dans une autre Société ?

M. Marcadet répond qu'un membre peut rentrer dans une autre Société si l'extension de la radiation n'a pas été demandée.

M. Giraud demande si une personne faisant partie de plusieurs Cercles, le dernier Cercle dont elle fait partie la radie et demandant l'extension de la radiation, les autres Sociétés doivent la radier ?

M. Bourdon expose qu'il faut laisser plus d'autonomie aux Sociétés ; que l'Union ne doit pas rentrer dans les querelles de Cercles.

M. Champ rappelle l'article 29 des règlements.

M. Marcadet propose que la Société qui exclut un membre demande l'extension de la radiation à l'Union qui statuera.

M. Callot fait part d'une réclamation de M. Cammartin pour location du bateau touriste : soit 377 francs.

M. Callot est prié de s'enquérir auprès de M. de Coubertin.

M. Bouquet dépose le Code de Longue Paume. Après examen, le Code est adopté.

M. Duchamps donne lecture du rapport de la Commission des Comités régionaux et des règlements élaborés.

Sur la proposition de M. Bourdon, le Conseil décide d'ajouter à ces règlements l'article additionnel suivant :
« Les Comités régionaux auront la faculté de se faire représenter à l'Assemblée Générale annuelle de l'U.S.F.S.A par un délégué choisi parmi les membres du Comité, avec voix délibérative. »

Sur la proposition de M. Champ, le Conseil décide de délivrer un diplôme aux vainqueurs des championnats régionaux.

La séance est levée à 11h35.

Séance du 7 mai 1895

Conseil de l'Union

Président : Monsieur Fringnet, vice-Président.

Etaient présents : MM. de Villers, vice Président ; Callot, Trésorier ; Thuilleux, Secrétaire adjoint, Champ, Delhumeau, Fleutiaux, Gaulard, Giraud, Godart, Grunemberger, Madden, Rappet, Raymond, Sandford.

Absents excusés : MM. de Coubertin, Duchamps, Bouquet, Pamvillier, de Pourtalès, Marcadet, de Pallissaux.

Le Comte de Villers demande la parole, dès le début de la séance, et adresse à M. Fringnet, qui préside, les paroles suivantes :

« Mon cher collègue, je suis l'interprète, non seulement du Conseil de l'Union, mais de l'Union toute entière, en vous félicitant de la croix si bien placée qui vous a été décernée. Vous l'avez obtenue pour les nombreux services que vous avez rendus à l'Université. Parmi tous ces services, il n'en est pas de plus grand à nos yeux que celui que vous avez rendu à la jeunesse des écoles, en vous constituant dans le corps enseignant et parmi les premiers, le courageux porte-drapeau des idées qui nous sont si chères ici. C'est pour cela que nous sommes tous heureux, j'ajouterai doublement heureux, de vous féliciter de la distinction si bien méritée dont vous avez été l'objet. Parmi toutes les félicitations que vous avez reçues de vos amis, il n'en est pas de plus sincères que les nôtres. »

Monsieur Fringnet répond qu'il a été sensible à toutes les félicitations reçues, mais qu'au milieu de celles qui lui ont paru les plus précieuses, il compte celles qui lui sont venues de ses amis de l'Union. Il ajoute que ses idées sur l'enseignement physique sont bien connues, et qu'il continue à croire à son grand succès pour un avenir prochain.

Après l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le Comte de Villers donne lecture des lettres échangées entre M. de Janzé et lui, et entre M. de Janzé et M. J. Gordon-Bennett. M. J. Gordon-Bennett offre une coupe de championnat pour le Football-association. Cette coupe d'une valeur de 1280 frs sera en argent et portera gravé le titre suivant : « U.S.F.S.A. New-York Herald-Challenge Cup offerte par M. James Gordon-Bennett pour le championnat de Football-Association. »

Les conditions sont les suivantes :

1° La Coupe sera disputée exclusivement par les clubs faisant partie de l'U.S.F.S.A

2° Les matchs devront toujours être joués à Paris

3° S'il arrivait que la Coupe fut gagnée par un club de province, l'Union n'aurait la garde jusqu'au match suivant.

4° Si l'U.S.F.S.A venait à exclure de ses championnats les Clubs anglais ou américains, la coupe devrait faire retour à M. James Gordon-Bennett.

5° Les noms des Clubs vainqueurs seront gravés sur le socle.

Le Conseil note des remerciements par acclamation à M. J. Gordon-Bennett pour sa généreuse donation. Il prie ensuite M. de Villers de témoigner sa reconnaissance à M. de Janzé, et de remercier Monsieur de Wilfrid Bishop pour sa sympathique intervention dans la circonstance.

Lecture est donnée d'une lettre du Sporting Club Rouennais ; de M. Varin, qui annonce la nomination de M. Delamarre comme délégué du Swift-Club.

Lecture est donnée des lettres des clubs en réponse à la circulaire les avertissant que les délégués à l'Union devront à l'avenir être majeurs, d'une lettre de l'Association Athlétique du lycée de Grenoble.

M. Thuilleux demande au nom de l'A.V.A l'extension de la radiation de plusieurs membres. Le Conseil, s'en rapportant à l'Art. 29 des règlements, décide que les noms qui lui sont soumis seront inscrits dans un registre spécial, que le Secrétaire avisera les autres clubs de la radiation, et qu'à l'avenir, le mot extension ne sera plus employé.

Le Conseil, sur la proposition de la Commission de Football, annule le match joué à Bourges le 5 mai entre le Club Athlétique du lycée de Nevers et l'Avant-garde du lycée de Bourges, personne n'ayant arbitré ce match.

Lecture est donnée d'une lettre de M. de Coubertin, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et remercie ses collègues de la sympathie qu'ils lui ont manifestée à l'occasion de son mariage ; d'une lettre du « Nui Lawn-Tennis Club », du « Football Club de Lyon », de « l'Association Vélocipédique d'Amateurs du Nord ». Les remerciements sont votés à la Ligue Vélocipédique belge pour l'envoi d'une brochure.

Le Conseil prononce la reconnaissance de l'Association Pédestre Française, de l'Union Sportive du collège de Péronne, et du Club Athlétique du Luxembourg (sous conditions).

Lecture est donnée d'une lettre du Football Club de Lyon ; l'admission du Club Sportif de Lyon est ajournée jusqu'à plus amples renseignements.

L'admission des « Mauve et noir » est renvoyée à la prochaine séance.

M. Fleutiaux demande si un membre de la Société d'Encouragement aux Sports Nautiques courait contre des rameurs de la Fédération Française, devrait-il être radié ? Le Conseil décide que la Société ne serait pas tenue de le radier.

M. Joseph Plassard, avocat, est admis comme membre honoraire.

Le Conseil décide d'accorder son patronage et de donner un challenge pour la course vélocipédique inter-facultés. Il est également décidé que les médailles des championnats vélocipédiques pourront être modifiées.

M. Madden annonce que M. Lévy, Président de l'Union Vélocipédique Parisienne, fonde un challenge pour équipes secondes de vélocipédie. L'Union Vélocipédique Parisienne donnera une médaille au second. L'U.V.P. sera chargée de l'organisation de la première et de la seconde année, sous le contrôle de la Commission de Vélocipédie. Le Conseil vote des remerciements à M. Levy et charge son Secrétaire de les lui transmettre.

Il est décidé que les médailles aux 2^e et 3^e dans les championnats pourront être modifiées.

Le Conseil renvoie à sa prochaine séance une question de M. Champ sur l'annuaire 1895.

La séance est levée à 11 heures et demi.

Séance du 21 mai 1895

Conseil de l'Union

Présidence du Vicomte de Janzé, Président.

Etaient présents : MM. le Vicomte de Janzé, Président ; de Villers et Fringnet, vice-Présidents ; de Coubertin, Secrétaire général ; Callot, Trésorier ; Marcadet, Secrétaire ; Thuilleux, Secrétaire adjoint ; P. Champ, Couplier, Comte Delamarre, Delhumeau, Duchamps, Fleutiaux, Gaulard, Giraud, Godart, Lejeune, Raymond, J. S. Sloan, Tyrode ;

Absents : MM. Bourdon, Pamvillier, Richefeu, excusés.

Sur une question posée par M. Lejeune, le Conseil décide que, dorénavant, les Sociétés paieront à l'Union pour frais de location du local : 5 francs pour les réunions de Comité et 3 francs pour les Commissions.

Après adoption du procès-verbal de la précédente séance du Conseil, lecture est donnée d'une lettre de M. Richefeu, au sujet du championnat de Longue-Paume. Le Conseil délègue M. Callot pour le représenter à Valenciennes le 16 juin. Lecture est donnée d'une lettre de l'U.A.I. annonçant que M. Tyrode est délégué en remplacement de Monsieur Rappet.

Le Conseil décide que les Sociétés affiliées devront être reconnues par la Préfecture.

Lecture est donnée d'une lettre de la National Cyclist Union, qui indique la date à laquelle se courront les championnats.

Le Conseil prononce la reconnaissance de l'Union Athlétique du lycée de Rennes, du Stade Lyonnais, de l'Association Sportive de l'Ecole Normale d'Evreux, du Club sportif de Lyon.

Lecture est donnée d'une lettre du Grelot de Neuilly qui retire sa demande de reconnaissance.

Le Conseil délègue MM. Lejeune et P. Champ au lendit de Normandie.

Le Conseil, sur la proposition de la Commission de Football, annule le match entre le Football Club de Lyon et l'Association Athlétique du lycée de Grenoble.

La partie sera rejouée dimanche prochain.

Le Conseil décide d'introduire dans les règlements l'article suivant :

« Toute Société faisant partie de l'U.S.F.S.A. qui voudra s'affilier à une autre fédération devra au préalable en demander l'autorisation au Conseil de l'Union. »

M. Giraud est chargé de prendre à Lyon des renseignements sur les différents Clubs de cette ville.

Une plainte est déposée par le Football Club de Levallois relativement à M. F. Pêche, Président du Club. MM. de Villers, Callot et Delhumeau sont délégués à fin d'enquête.

Lecture est donnée d'une lettre du Directeur du Vélodrome de Choisy le Roy, réclamant contre l'interdit mis sur sa piste par la Commission de Vélocipédie. Après explication de M. Giraud, le Conseil décide de passer outre.

Le collège Sainte Barbe ne possédant pas d'Association, les élèves sont considérés comme indépendants.

M. Giraud demande qu'on crée une licence d'amateur pour la Vélocipédie. Après observation de MM. de Villers et P. Champ, la question est renvoyée à la Commission de Vélocipédie.

Le Conseil décide de créer dans les conditions suivantes un nouveau challenge, dit Challenge de Cross-country interscolaire.

Le fanion créé pour ce prix a été gagné cinq années de suite par Janson de Sailly. Pour honorer cette quintuple victoire, l'Union a décidé d'offrir ce fanion en toute propriété au lycée Janson et de le remplacer

par un challenge, en quelque sorte rétroactif, puisqu'on commencera par y inscrire les cinq victoires consécutives de ce lycée. Le Conseil vote par acclamation que ce challenge portera le nom de Madame la baronne Pierre de Coubertin.

M. Sloan demande que les championnats de Vélocipédie soient courus sur la piste du Stade et non sur celle de l'A.V.A. M. Lejeune appuie la proposition.

M. Duchamp déclare que l'avis des coureurs n'est pas favorable à la piste de Courbevoie, réputée défectueuse.

M. Lejeune demande le rapport de la Commission de Vélocipédie.

M. Giraud répond que la Commission ne pourra donner d'avis, ses membres étant partagés en nombre égal des deux côtés.

M. de Villers demande que sans engager l'avenir, on accorde au Stade, cette année, les championnats.

L'urgence est votée à l'unanimité moins deux voix : MM. Lejeune et Thuilleux votent contre l'urgence.

La proposition de M. Sloan, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une lettre du proviseur d'Aurillac.

Sur la proposition de la Commission de Courses à pied, le Conseil inflige quinze jours de suspension à M. Cabasson et accorde à M. Janvier sa qualification.

M. Lejeune, au nom de la Commission de Lawn-Tennis, donne lecture du rapport suivant :

« A la fin du mois de Janvier de la présente année, M. le Comte de Pourtalès recevait, comme Président de la Commission de Lawn-tennis de l'Union, une lettre de M. Riboulet au sujet d'un match à organiser entre le Winchester House Club et des joueurs de Paris.

Monsieur Riboulet faisait accompagner sa lettre de celle du Secrétaire du Manchester Club, adressée à M. Wickam, qui fut longtemps un des membres les plus autorisés de la Commission de Lawn-tennis. M. de Pourtalès, sur l'avis de la Commission, propose au Conseil de l'Union de relever le défi et entre en relations avec M. Simond hon. sec. du Club anglais. Après quelques pourparlers au sujet du terrain et de la date, il fut décidé que le match aurait lieu à la Pentecôte, sur le terrain de la Société de Sport de l'île de Puteaux.

M. de Pourtalès s'entendait à ce sujet à Carmes avec M. le Vicomte de Janzé, qui, avec sa courtoisie habituelle, offrait de la part de la Société de Sport la plus large hospitalité aux concurrents ; le Cercle prendrait les frais de réception à sa charge, mettant à la disposition du Winchester House Club le produit des entrées habituelles et des cartes à un franc mises à la disposition des membres de la Commission et poussant même plus loin ses offres généreuses.

Avant le départ de son Président, la Commission de Tennis avait, sur la proposition de M. de Pourtalès, chargé M. Baugrand, un de ses membres, de le suppléer pendant sa longue absence et de s'entendre avec le Winchester House Club. Cette entente fut rendue d'autant plus facile que M. Simond et son frère vinrent à Paris et entrèrent en relations, avenue Bosquet, avec quelques-uns des meilleurs joueurs et avec quelques membres de la Commission de Tennis.

M. Baugrand convint des conditions suivantes à ratifier par la Commission :

Challenge single – un joueur du Winchester House Club contre un joueur de Paris par ordre de force.

Challenge double – partie américaine, c'est-à-dire chaque paire contre chaque paire du team adverse.

Toutes ces parties doivent se jouer en set, la meilleure des trois, selon les règles adoptées par l'U.S.F.S.A. pour les championnats à jouer en un jour ou deux.

La Commission ratifia les conditions du match, décida qu'il devait avoir lieu en deux jours et, pour la désignation de ceux qui devaient y prendre part, estima que les quatre joueurs suivants : MM. Vacherat et Riboulet, 1^{ère} paire, MM. Schopfer et Brosselin, 2^{ème} paire ; étaient tout indiqués par

leur réputation et leurs victoires précédentes, pour représenter en première ligne les couleurs de l'Union.

Pour les deux autres joueurs, les parties éliminatoires pouvaient seules, parmi les noms mis en avant, les désigner, en toute impartialité, tout en ne froissant l'amour-propre d'aucun.

Après avoir hésité à faire faire ces épreuves éliminatoires en single ou en double, les singles donnant d'une façon plus exacte les indications sur la force de chaque joueur, mais les vainqueurs pouvant ne pas se convenir comme partenaires, la Commission renonça au premier système d'élimination et décida que les parties auraient lieu en doubles, et, pour être très exactes, suivant le système américain, chaque paire contre chacune des autres paires. Le nombre des parties gagnées devait désigner les vainqueurs. MM. Aymé et Hetley d'une part, Mengin et Lesage d'autre part, et enfin deux paires désignées par l'île de Puteaux, dont l'hospitalité était si précieuse, devaient prendre part à ces épreuves éliminatoires.

Le résultat de ces parties, jouées à Puteaux le 14 courant, fut favorable à MM. Aymé et Hetley ayant gagné trois parties sur trois, MM. Mengin et Lesage furent désignés comme remplaçants (deux parties sur trois).

La Commission décida que si un joueur parmi ceux désignés venait à manquer son partenaire restant choisirait un autre partenaire, la paire remplaçante n'entrant en ligne que si une venait à manquer.

La Commission désigne comme juge-arbitre M. Léon de Janzé et M. Baugrand de prendre avec M. de Janzé toutes les dispositions pour l'organisation. »

Après l'approbation de ce rapport, le Conseil note des remerciements à la Société de l'île de Puteaux et en particulier à M. L. de Janzé.

Les championnats interscolaire de tennis single sont reportés du 6 juin aux Jeudi et Dimanche suivants.

MM. Fleutiaux et Nouvion sont nommés membres de la Commission d'Aviron.

La prochaine séance est fixée au mardi 11 juin.

La séance est levée à 11 heures et demie.

Séance du 11 Juin 1895

La séance est ouverte à 9 heures $\frac{1}{4}$ sous la présidence du Comte de Villers, Président.

Sont présents : MM. Fringuet, vice-Président ; Marcadet, Secrétaire ; Callot, Trésorier, G. Bourdon, P. Champ, G. Coulpier, H. Delhumeau, E. Duchamps, G. Gaulard, F. Giraud, P. Lejeune, Panvilliers, Raymond, J. Sloan, O. Sloan et L. Tyrode.

Absents excusés : MM. P. de Coubertin, Secrétaire général, Bouquet, Madden, Richefeu et Thuilleux.

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Secrétaire donne lecture de lettres du Sport Athlétique Libournais, de l'Union Vélocipédique de France, de la Fédération des Sociétés belges de Courses à pied, de M. Destrem, du Sporting Club de Marseille.

Le Conseil procède à la reconnaissance de l'Association Athlétique de l'Ecole Corneille, et de l'Association Vélocipédique des Amateurs du Nord ; il ajourne à sa prochaine séance la demande du Cercle Athlétique Parisien dont le dossier n'est pas en règle.

Trois médailles d'argent sont accordées aux championnats organisés le 16 juin par le Comité de Beauce ; trois médailles sont également accordées au Comité du Sud Est. Il est donné lecture d'une lettre du Comité des régates d'Henley, accusant réception de l'engagement de deux membres de la Société d'Encouragement ; d'une lettre de la National Cyclist Union informant l'Union de la disqualification permanente de M. J. James et d'un télégramme de la même fédération annonçant que les engagements de Dunwody, du Stade Français et Masson de l'Association Vélocipédique Internationale dans les championnats sont acceptés.

Monsieur le Commandant Henry Bauche, Chevalier de la légion d'honneur, présenté par MM. P. de Coubertin et Marcadet est admis à titre de membre honoraire.

Le Conseil vote des félicitations et des remerciements à la Société de Sport de l'Ile de Puteaux pour l'organisation de la réunion internationale de Lawn-tennis et l'aimable hospitalité qu'elle a accordée à l'Union de la S.S.I.P.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Varin, relative aux championnats nationaux de Vélocipédie, la question soulevée par M. Varin ayant été tranchée dans la dernière séance, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu à une nouvelle discussion.

Les associations des lycées d'Angoulême et d'Aurillac sont radiées pour refus de paiement de cotisation.

Le Conseil ratifie la décision prise par son bureau qui a délégué officiellement M. Giraud pour représenter l'Union à Lyon, à l'occasion des matchs joués dans cette ville par le Stade Français contre le Foot Club et le lycée Ampère.

Monsieur Lejeune rend compte du lendit normand et transmet au Conseil les remerciements de ses organisateurs pour les prix offerts et le patronage accordé par l'Union.

M. Callot donne lecture d'une lettre de remerciements du collège de Melun pour le challenge de Football-rugby.

Sur la proposition de M. Paul Champ, des exemplaires de l'annuaire 1894 seront envoyés aux associations scolaires.

Séance du 2 juillet 1895

Le Conseil s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fringuet, vice-Président.

Étaient présents : MM. le comte de Villers, vice-Président ; Callot, Trésorier ; G. Bourdon, P. Champ, Duchamps, G. Gaulard, F. Giraud, Lejeune, O. Sloan, J. Sloan et Tyrode.

Absents excusés : MM. de Coubertin, Secrétaire général, Marcadet, Secrétaire du Conseil, Delhumeau, L. Thuilleux, A. de Pallissaux, G. Raymond.

M. de Villers donne lecture d'une lettre de M. de Perrodil, relative à la participation des amateurs de l'Union à la course Paris-Berck. Les règlements de l'Union interdisant de se mettre en ligne dans une course dotée de prix en espèces, le Conseil repousse la demande de M. de Perrodil.

Une lettre de M. Fancher, vice-consul de l'U.V.I. à Chamblay est renvoyée à la Commission mixte.

Le Conseil prend en considération une lettre de M. Leclerc, du Cercle nautique des Etudiants de Paris, mais déclare maintenir les suspensions ou disqualifications par lui prononcées.

Le Lawn-tennis Club d'Amiens et l'Association Athlétique du Bois de Boulogne sont, après avis, dissouts.

L'Assemblée Générale annuelle de l'U.S.F.S.A. est définitivement fixée au Samedi 20 juillet, 8½ du soir, 229, rue Saint-Honoré.

Le Club Athlétique Parisien est invité de nouveau à compléter son dossier ; en conséquence, sa demande de reconnaissance est ajournée à la prochaine séance du Conseil.

La séance est levée à 11h ½

Séance du 6 Août 1895

Présidence de M. J. Marcadet, Secrétaire ;

Etaient présents : MM. Duchamps, Gaulard, de Pallissaux, Thuilleux ;

Excusés : MM. de Villers, Fringuet, Callot, Raymond, Champ, Lejeune, Sandford, Bourdon.

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, lecture est donnée d'une lettre de la Société d'Encouragement du Sport nautique, d'une lettre de l'International Cyclist Association. Le Conseil approuve l'attitude de son délégué.

Le Conseil prononce la reconnaissance du Club Vélocipédique Intime, du Cycling Rowing Club ; puis il prononce la radiation de la Méridionale de Paris, du Sporting Club Rouennais, de l'Association Sportive de l'Institution Saint Charles, la suspension pendant trois mois de l'Union Sportive des Etudiants de Caen et du Club Sportif de Meaux pour non paiement de cotisation.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association Pédestre Française et du Comité du Sud-Ouest.

Le Conseil accorde les deux médailles demandées par ce Comité.

Le Conseil délègue MM. Gaulard et Giraud pour représenter l'U.S.F.S.A. à Dieppe le 18 Août, à la course organisée par l'A.V.A. et approuve le rapport de la Commission de Vélocipédie.

Le Conseil décide que dorénavant, le Stade Grec (183 m) sera distance classique.

La séance est levée à 11 heures et demi.

Assemblée Générale du 20 juillet 1895

Présidence du Comte de Villers, vice-Président.

Étaient présents : MM. Bourdon, Callot, Champ, Duchamps, Gaulard, Giraud, Madden, Marcadet, Raymond, Sandford, Thuilleux, Tyrode et de Villers.

Le Comte de Villers donne lecture de lettres du Vicomte de Janzé, Président, et du Baron P. de Coubertin, Secrétaire général, qui ne peuvent assister à la séance, étant actuellement en voyage.

Monsieur Marcadet, Secrétaire du Conseil, donne lecture de son rapport sur l'année 1894/95.

Le Président adresse au nom de l'Assemblée de vives félicitations à M. J. Marcadet pour son travail.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Callot, Trésorier, qui donne lecture de son rapport.

M. de Villers propose qu'on remercie tout particulièrement M. Callot de son dévouement à l'Union.

Cette motion est accueillie par des applaudissements prolongés.

Après une courte discussion, les articles 11 et 12 des statuts sont remplacés par les suivants :

« Toute Société, ou Association, qui désire se faire reconnaître par l'Union doit adresser avec sa demande d'admission :

- 1) Son règlement intérieur
- 2) La composition de son Comité
- 3) Les noms, adresses et professions de ses membres
- 4) La déclaration qu'elle admet en entier les statuts et règlements de l'Union
- 5) Le montant de sa cotisation annuelle

Toute Société changeant de nom devra demander à nouveau la reconnaissance.

Art. 12 – Toute Société reconnue depuis 3 ans au moins, munie d'une autorisation ministérielle ou préfectorale, et dont le nombre des membres actifs atteint 25, pourra demander son affiliation et, si elle est acceptée, se faire représenter au Conseil par un délégué majeur ; par deux délégués si le nombre de sociétaires atteint 100.

Le nombre des délégués pour une Société ne pourra jamais être supérieur à deux. »

La modification suivante est introduite dans l'article 16 des Statuts :

« Art. 16 (modification partielle).

L'Assemblée générale se compose de tous les membres du Conseil, d'un délégué de chacune des Sociétés reconnues par l'Union et d'un délégué de chacun des Comités régionaux. »

Il procède ensuite à l'élection de 12 conseillers. MM. Callot, Duchamps père, Fringnet, Godart, Vicomte L. de Janzé, Marquis de Jancourt, Kortz, Baron Jard Pamvillier, Ch. Richefeu, Comte de Villers, Cornélis Witt, membres sortant sont réélus.

M. G. Bonvalot est élu en remplacement de M. L. P. Reichel, démissionnaire.

La séance est levée à minuit.

Séance du 20 juillet 1895

Le Conseil de l'Union s'est réuni d'urgence à l'issue de l'Assemblée Générale.

Présidence du Comte de Villers, vice-Président.

Etaient présents : MM. Bourdon, Callot, Champ, Duchamps, Gaulard, Giraud, Madden, Marcadet, Raymond, Sandford, Thuilleux, Tyrode et de Villers.

Le Conseil procède à l'élection de son bureau. Le scrutin donne les résultats suivants.

Président : Vicomte de Janzé

Vice-Président : M. Fringnet, Comte de Villers

Secrétaire général : Baron Pierre de Coubertin

Trésorier : M. E. Callot

Secrétaire du Conseil : M. J. Marcadet

Secrétaire adjoint : M. Thuilleux.

M. Giraud donne lecture du rapport de la Commission de Vélocipédie.

Le Conseil approuve ce rapport et notamment le vœu concernant les licences de l'U.V.F. ainsi conçu :

« Considérant les graves événements qui se sont produits ces jours derniers à l'U.V.F., à la suite desquels, les intérêts de l'amateurisme semblent ne pouvoir être sauvegardés, la Commission de Vélocipédie décide de proposer :

- 1) de ne plus ouvrir ses courses aux licenciés de l'U.V.F. qui ne sont pas soumis à aucun contrôle de leur fédération.
- 2) D'accorder exceptionnellement une licence provisoire aux licenciés de l'U.V.F. qui en feront la demande à la Commission de Vélocipédie de l'U.S.F.S.A .
Cette licence sera accordée gratuitement pour cette année
- 3) La création d'une licence qui sera accordée à toute personne pouvant justifier sa qualité d'amateur. Cette licence ne sera valable que jusqu'au 31 décembre de l'année dans laquelle elle aura été accordée.

Toute personne désirant obtenir sa licence devra en faire la demande à la Commission de Vélocipédie de l'Union, 229 rue Saint-Honoré, en indiquant les épreuves auxquelles elle aura participé et la nature des prix donnés dans cette épreuve.

La demande devra être accompagnée de la somme de 5 francs, remboursable au cas où elle ne serait pas acceptée. »

Sur la proposition de la Commission de Vélocipédie, le Conseil décide d'interdire aux amateurs de l'U.S.F.S.A de prendre part aux championnats du monde qui doivent se courir à Cologne.

Lecture est donnée du rapport de la Commission de Lawn-tennis. Ce rapport est approuvé.

Le conseil accorde le patronage de l'Union à la course Paris-Rouen, organisée par l'U.V.P., et vote deux médailles d'argent pour ces courses.

Séance du 1^{er} Octobre 1895

Présidence de Monsieur Fringnet, vice-Président.

Sont présents : MM. Marcadet, Secrétaire, F. Giraud, E. Duchamps, P. Champ, Delhummeau, H. Sandford, Tyrode et Madden.

Absents excusés : MM. Gaulard, Raymond, de Villers.

Après adoption du procès-verbal de la précédente séance du Comité, lecture est donnée d'une lettre de M. Gaulard, Secrétaire du Stade Français, d'une lettre de M. Perrière annonçant que le Sporting Club Rouennais est réformé avec un nouveau Comité, d'une lettre de Michel Dupré, du Mans, demandant une licence pour pouvoir prendre part au prix Roosevelt, sa Société ayant cessé d'exister (sa demande est remise à la Commission de Courses à pied, ainsi que les lettres de MM. Janin et Noël Douai), d'une lettre de la Fédération Italienne de Gymnastique (la lettre de M. Dupont, de Caen est renvoyée aux Comités Régionaux), d'une lettre de Fleutiaux. Sur sa demande, l'Union poursuivra par toutes les voies du droit, la restitution du challenge gagné par le SESN.

La Conseil prononce ensuite la reconnaissance du Tennis Club de Paris, du Sporting Club de Suresnes, de l'Association Vélocepedique Parisienne. Les demandes faites par l'Excentric Club, les Amis de la Pédale, le Racing Club Bourguignon sont ajournées, faute de renseignements.

Le Conseil demande ensuite que le calendrier de l'année sportive 1895 -1896 soit établi dans le plus bref délai.

Après lecture des rapports des Commissions de Courses à pied et de Vélocepedie, le Conseil ratifie les disqualifications et suspensions prononcées par ces dites Commissions.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du 22 octobre 1895

Présidence de M. E. Callot, Trésorier.

Sont présents : MM. Callot, G. Coulpier, Delhummeau, E. Duchamps, Fred, Giraud, R. Madden, J. Marcadet, Ad. de Pallissaux et O. Sloan.

Excusés : MM. de Villers, M. Fringnet, de Pourtalès, P. de Coubertin et Gaulard.

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Comité admet M. James Sloan au titre de membre honoraire et procède aux nominations des diverses Commissions de l'Union.

Le vote a lieu au scrutin secret. Sont élus :

Commission de statuts et règlements : MM. Callot, E. Duchamps, J. Marcadet, Ad. de Pallissaux, H. de Villers.

Commission de Courses à pied : MM. Brettmayer, P. Champs, H. Delhummeau, M. Dezaux, Manaud, R. Perrière, Verger.

Commission de Football-association : MM. Attrill, Cervoni, Cornesse, Delhummeau, Fraysse, G. Tunner et Wood.

Commission de Lawn-tennis : MM. Champrigand, M. Jouet, P. Lejeune, Le Texier, Baron Jard-Panvilliers, Comte J. de Pourtalès, L. H. Sandford.

Commission de Longue paume : MM. Bouquet, Catoire, Collin, Debionne, Desbordes, Richefeu, Tallon.

Commission de Football Rugby : MM. Dedet, Roger, Delamarre, E. Duchamps, Garcet de Vauresmont, Fred, Giraud, E. Malher, Ad. de Pallissaux.

Commission de Vélocipédie : MM. Fred Giraud, R. Madden, M. Mathieu, R. de Madec, Ad. de Pallissaux, O. Sloan, H. Varin.

Commission d'Hygiène : Docteurs Brouardel, Lagneau, Blache, Javal, Thorel, Lagrange, de Pezzer.

Commission de Pédagogie : MM. Marion, Maneuvrier, Fringnet, Kortz, Godart, A. Callot, P. de Coubertin.

Commission d'Aviron : MM. Barutaut, Gaulard, Ch. Fenwick, Fleutiaux, A. Nouvion, G. Raymond.

Commission de Croquet : MM. A. Després, Dumont, Fischer, Hélier, Huvelin, Lebrun, A. Moullé.

Commission des Licences : MM. Fred, Giraud, Madden, M. Mathieu, R. de Madec, Ad. de Pallissaux, O. Sloan, H. Varin.

Commission des Comités régionaux : MM. E. Duchamps, G. Gaulard, Fred Giraud.

M. J. Marcadet donne ensuite lecture de la correspondance et notamment de deux lettres de MM. Lefebvre d'Hellencourt et Burnichon auxquels le Conseil adresse ses vifs remerciements. Comme suite à la lettre de M. Lefebvre d'Hellencourt, le Conseil décide l'impression de deux circulaires qui seront adressées, l'une aux Sociétés Unionistes, la seconde aux clubs ou Sociétés en formation à titre de propagande. M. Callot est chargé de la rédaction de ces deux circulaires.

Le Conseil prononce ensuite la reconnaissance des trois Sociétés suivantes : l'Union Athlétique Sévrienne, le Vélo Moderne et les Amis de la Pédale, puis décide de radier pour non paiement de cotisations, les Sociétés ci-après : le Stade de Neuilly, l'Inter Nos et l'Union Sportive des Etudiants de Caen.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de l'invitation adressée aux Sociétés unionistes par le Comité des Jeux Olympiques invite les Sociétés unionistes à envoyer en 1896 à Athènes leurs meilleurs représentants.

Le Conseil concède ensuite pour l'année 1896 au Journal des *Sports Athlétiques*, son organe officiel, la publication de toutes les règles officielles de l'Union et de l'annuaire.

Après avoir décidé de renvoyer à sa prochaine séance, le 5 novembre, la fixation des dates des championnats de 1896, le Conseil fixe au Jeudi 21 novembre les Cross Country de la Revue Athlétique et prie les Secrétaires des Commissions de l'Union de lui faire parvenir avant le 5 novembre les dates proposées pour les autres concours.

Le Conseil approuve ensuite les décisions prises par la Commission Vélocipédique dans sa dernière séance du 16 octobre et décide de faire imprimer des diplômes militaires dans le plus bref délai.

Les décisions prises par la Commission de Courses à pied dans sa séance du 10 Octobre au sujet de MM. Larnaude, Danet et Janin sont approuvées, ainsi que celle concernant le Cross country interscolaire. Par contre, l'homologation des records établis par MM. L. Adler (lancement du poids) et Genet (5000 à 8000 m) est renvoyée à la séance du 5 novembre.

La nomination de M. Truchot comme chronométreur officiel devra, pour être admis, adresser une demande au Conseil et passer un examen que lui feront subir MM. Giraud, Ad de Pallissaux et O. Sloan, les trois seuls chronométreurs officiels de l'Union.

Après discussion, le Conseil rappelle que les records de marche, établis sur la Terrasse des Tuileries jusqu'à ce jour et portés à tort au tableau des records français ne sont pas homologués et décide qu'aucun record ne pourra être reconnu à l'avenir s'il n'est pas tenté sur une piste mesurée officiellement par un géomètre.

Le Conseil, après avoir remis au 5 novembre l'approbation des décisions prises par les Commission de Football Rugby et de Football-association, décide qu'à l'avenir, les Commissions de l'Union devront remettre au bureau du Conseil leurs registres de procès-verbaux, la veille de chaque séance du Conseil.

Le Conseil décide que toute personne ayant perdu sa qualité d'amateur et désirant entrer dans un Club de l'Union devra demander sa requalification au Conseil de l'Union par l'entremise du Secrétaire de ce Club.

La séance est levée à une heure.

Séance du 5 novembre 1895

Présidence de Monsieur Fringnet, vice-Président.

Sont présents : MM. Duchamps, J. Marcadet, P. Lejeune, G. Gaulard, H. Bouquet, G. Le Prévost, O. Sloan, P. Champ, H. Delhumeau, L. Manaud, G. Culpier, E. Callot.

Excusés : MM. Sandford, G. Raymond, P. de Coubertin

Le Conseil prononce l'affiliation du Stade Bordelais qui délègue pour le représenter M. Jean Borie.

Le Conseil prononce ensuite la reconnaissance du Club Athlétique Parisien et de l'Association Sportive du lycée de Vendôme.

M. Lecaron est ensuite nommé en remplacement de M. de Pourtalès qui adresse sa démission.

Après la lecture de lettres de la Commission de Courses à pied, de la Société Athlétique de Montrouge, de Monsieur de Villers (au sujet de l'ICA) et de M. Crépien, qui pose sa candidature comme arbitre officiel de Football-association, le Conseil rappelle à ses différentes Commissions, qu'elles ont à faire les propositions de dates de leurs championnats et décide de remettre à quinzaine la discussion du calendrier 1896.

Après vive discussion, le Conseil prend en considération la proposition de la Commission de Football Rugby relative à la façon de jouer le championnat mais ajourne la question à l'année prochaine.

Après avoir décidé que les chronométreurs devront être à l'avenir présentés au Conseil par les Commissions compétentes, le Conseil homologue les records de M. Adler (lancement du poids, 10 m 43) et de M. Genet (Courses à pied) de 5000 à 8000 m, puis considérant que les records marche de 1000 et 10 000 m établis le 15 juillet sur la Terrasse des Tuileries ont été homologués il y a plus d'un an, décide que ces records ne peuvent tomber sous le coup de la dernière décision prise au sujet de la piste des Tuileries. Une motion proposée par Monsieur Manaud et relative à la mensuration de cette piste est renvoyée à la Commission de Courses à pied.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Richefeu qui a fait confusion d'interprétation du règlement de l'Union au sujet de M. Meiers qui a pris part sous les couleurs du RC aux Interclubs donnés le 3 novembre par ce Cercle, puis le Conseil décide, sur la demande de la Commission de Longue Paume que le championnat de Longue Paume se jouera à Amiens en 1896.

Séance du 19 novembre 1895

La séance est ouverte à 9 heures $\frac{1}{4}$ sous la présidence de M. Callot, Trésorier.

Sont présents : MM. Paul Champ, G. Culpier, E. Duchamps, E. Fleutiaux, G. Gaulard, F. Giraud, René Lacroix, G. Le Prévost, R. Madden, Manaud, A. de Pallissaux, G. Raymond, O. Sloan et Jules Marcadet.

M. H. de Villers, vice-Président, entre en séance à 10 heures.

Excusés : MM. Bouquet, Lejeune, Pamvillier et Sandford. M. Caillat assiste à la séance, à titre consultatif.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par Monsieur Sloan, qui fait fonction de Secrétaire, est adopté, sauf en ce qui concerne la partie relative à la communication de M. Richefeu. Le Conseil estime, après un nouvel examen de la question, que l'interprétation de l'article 10 des règlements généraux présentés par M. Richefeu est conforme à l'esprit et à la lettre du texte. Une révision de cet article serait nécessaire pour que la solution admise dans la présente séance puisse être définitivement adoptée.

L'absence de M. F. Giraud à la dernière séance est excusée. Le Président saisit cette occasion pour exprimer à M. Giraud tous les sentiments de condoléance du Conseil pour le malheur qui le frappe.

Monsieur René Lacroix remplit les fonctions de Secrétaire pendant la séance.

Monsieur René Lacroix est accepté comme délégué de l'AVA en remplacement de M. Thuilleux, démissionnaire.

Le Conseil exprime ses regrets à M. Thuilleux.

Il est donné lecture d'une lettre de l'Union Vélocipédique Scolaire qui annonce sa demande de reconnaissance ; d'une lettre du collège de Melun et d'une lettre de l'Union Sportive du collège de Meaux relatives à la fondation dans ces deux établissements d'une seconde association.

Le Conseil estime que conformément à la règle toujours suivie par l'Union, deux associations ne peuvent être représenter un lycée même si elles ne pratiquent pas le même sport. La nouvelle association ne peut être considérée que comme une section de la première.

Sur la proposition du Trésorier, la radiation du Club Sportif de Meaux est prononcée et il est pris note de la dissolution de l'Union Athlétique du lycée de Corneille.

Le Conseil rappelle au Tennis Club de Paris les termes de l'article 9 des règlements généraux et particulièrement le paragraphe 2 rectifiant que les programmes, feuilles d'engagement et imprimés quelconques relatifs à une réunion ouverte doivent porter la mention que cette réunion est donnée sous les règlements de l'U.S.F.S.A.

La demande de reconnaissance de l'Union Sportive du lycée de Saint-Etienne est acceptée, celle de l'Excentric Club est renvoyée à la prochaine séance, le dossier étant incomplet.

Sur la proposition de M. F. Giraud, le Conseil, par 8 voix contre 7 décide de discuter à nouveau dans sa prochaine séance la réglementation du championnat de Football.

La création d'un challenge vélocipédique interscolaire est décidée.

La distance ne devra pas excéder 30 kilomètres.

Les dates suivantes sont adoptées pour les réunions de l'Union.

D. 23 février : Cross country interclubs

J. 5 mars : Cross country interscolaire

D. 15, 22, 29 mars : Epreuves éliminatoires du championnat de Football-association

D. 5 avril :	Croquet, match 2 boules individuel, finale
D. 12 avril :	Epreuves éliminatoires du championnat de Football-association
J. 16 avril :	Challenge vélocipédique interscolaire
D. 19 avril :	Epreuve éliminatoire du championnat de Football-association
D. 26 avril :	Championnat de Football-association (finale) – Challenge vélocipédique interclubs (équipe première)
J. 7 mai :	Championnat Interscolaire de Courses à pied
D. 10 mai :	Challenge vélocipédique interclubs équipes secondes
J. 14 mai :	Championnat vélocipédique interscolaire
D. 17 mai :	Epreuves éliminatoires du championnat interscolaire Lawn Tennis double
J. 21 mai :	Finale des championnats de Lawn Tennis double
D. 31 Mai :	Epreuves éliminatoires du championnat interscolaire de Lawn Tennis simple
J. 4 juin :	Finale du championnat interscolaire de Lawn Tennis simple
D. 7 juin :	Championnat de marche
J. 11 juin :	Epreuves éliminatoires du championnat et Interclubs de Lawn Tennis double
D. 14 juin :	Finale du championnat de Lawn Tennis double
D. 21 juin :	Championnats interclubs de Courses à pied (1 ^{ère} journée)
J. 25 juin :	Epreuves éliminatoires du championnat interclubs de Lawn Tennis
D. 28 juin :	Finale du championnat Interclubs de Lawn Tennis simple
D. 28 juin :	Championnat vélocipédique, kilomètre. championnat de Longue Paume - Croquet doubles finale. championnats interclubs de Courses à pied (2 ^{ème} journée)
D. 12 juillet :	Longue Paume, prise Richefeu (LPP)
D. 19 juillet :	Championnat vélocipédique, 50 kilomètres
D. 23 août :	Championnat d’Aviron
D. 13 septembre :	Championnat vélocipédique, 100 kilomètres sur route
D. 4 octobre :	Croquet individuel, boule finale

Le Conseil prie la Commission de Lawn-tennis d’examiner s’il n’y aurait pas avantage à faire jouer les éliminatoires des championnats interclubs le dimanche au lieu du jeudi ; ce jour ne pouvant pas convenir à tous les concurrents. Les dates des épreuves éliminatoires et de la finale du championnat de Football rugby seront arrêtées ultérieurement.

Le Sporting Club de Marseille est invité à fournir le plus tôt possible au Conseil, des renseignements sur la tombola qu’il a organisée.

Sur la proposition de M. de Pallissaux, le Conseil décide qu’il est interdit à ses membres de se servir de leur qualité de membres du Conseil de l’U.S.F.S.A sans autorisation.

La Commission d’Aviron présente ensuite le rapport suivant :

« Votre Commission d’Aviron vous demande la disqualification de MM. Fresson, J. et C. Brown, en vertu de l’article 4 des règlements généraux de l’Union.

M. Fresson, membre du CNEP a pris part aux régates de Nice et au match Rowing Club – Société Nautique de la Marne en 1895.

Convoqué, il est venu s’expliquer : habitant boulevard Malesherbes et l’U.S.F.S.A n’ayant pas de Club en Seine, il est venu dans la nécessité d’aller ramer au Rowing Club. Il savait bien qu’en prenant part aux régates de la Fédération Française, il encourrait une pénalité de l’Union, mais il ne paraît pas s’être rendu compte exactement de l’importance du fait. Il semble disposé à demander dans quelques temps sa requalification. M. C. Brown a également couru à la Fédération, faisant partie du Cosmopolitan Club. Il a ramé en 1895 sous les couleurs de la Basse Seine

Billancourt et aux régates internationales. Il a été entendu par la Commission à laquelle il a déclaré qu'il n'était pas membre de la Basse Seine lorsqu'il a couru dans son équipe. Il a l'intention de jouer au Football et paraît désolé d'en être empêché. Son frère James Brown ne s'est pas dérangé. Son cas est absolument identique.

Ces trois messieurs ayant sciemment enfreint les règlements fondamentaux de l'Union, en prenant part aux régates de la Fédération, la Commission d'Aviron estime que leur disqualification s'impose.

Si, cependant, le Conseil considérait qu'une suspension est suffisante, la Commission émet le vœu qu'elle soit assez longue pour englober la période des championnats de Football, et dans ce cas, demande l'application de l'article 5 des règlements.

Votre Commission vous demande en outre la radiation pure et simple de MM. Jourdan et Letourneux, également membres du Cosmopolitan Club, par application de l'article 5 des règlements généraux.

M. Letourneux s'est présenté et a reconnu avoir ramé à la Fédération antérieurement à son entrée au C.C. M. Jourdan ne s'est pas dérangé, mais son cas est absolument identique.

Le Comité du CC avait connaissance des faits et les a tolérés pour MM. Brown frères. Il a de plus admis MM. Jourdan et Letourneux, sachant qu'ils étaient professionnels.

M. Malher, Secrétaire est venu le déclarer à la Commission, en revendiquant hautement pour lui seul la responsabilité de la faute commise, il voulait, a-t-il dit, forcer l'Union à s'entendre avec la Fédération, mais, à la vérité, tout le monde espérait, l'aviron vivant un peu dans l'ombre à l'Union, que ces faits passeraient inaperçus.

La Commission demande un blâme pour le Comité du C.C. et pour le capitaine Tebbit qui savait également que ses équipiers n'étaient pas des amateurs.

Pour l'exemple, la Commission désire que la plus grande publicité soit donnée à la décision du Conseil. »

Ce rapport est adopté et le Conseil décide d'infliger une suspension de huit jours à dater du 20 novembre, au Cosmopolitan Club.

Sur la demande de M. Fleutiaux, le programme des Jeux olympiques est remis à la prochaine séance.

Sur la proposition de la Commission de Vélocipédie, M. Delynel est disqualifié à vie et M. Maurice Smeet est classé professionnel.

Le Conseil prend note de la radiation de MM. G. Savigny. Victor Savigny, J.V. Robinson de l'United Sport Club et étend cette radiation à tous les Clubs.

Les rapports des Commissions de Vélocipédie et des licences en date des 6 et 13 novembre sont adoptés.

Sur la proposition de la Commission de Courses à pied, MM. P. Champ, Perrière et Roosevelt sont nommés chronométreurs officiels.

La demande de requalification de M. A. Chanvelot, soumise au Conseil par l'UAI est renvoyée à la Commission de Courses à pied.

La demande de requalification de M. Mathis est repoussée.

M. Manand demande que M. Truchal soit entendu au sujet de la plainte dont il a été l'objet. M. Truchal est introduit. Il informe le Conseil détient effectivement un challenge appartenant à la SAP, mais qu'il le garde jusqu'à ce qu'il soit remboursé des avances qu'il a fait.

Le Conseil fait remarquer à M. Truchal qu'il ne faut pas retenir plus longtemps ce challenge qu'il soit ou non créancier de la Société et l'invite en conséquence à le rendre dans les 48 heures.

M. Giraud fait part au Conseil qu'il a reçu de l'Union Cycliste Française une demande d'entrevue. Il prie le Conseil de désigner la Commission Vélocipédique pour recevoir les délégués de cette fédération et entendre les propositions qu'ils ont à faire à l'Union.

Le Conseil charge la Commission Vélocipédique de le représenter et de lui déposer un rapport dans la prochaine séance. Il est d'ailleurs spécifié que cette délégation n'a qu'un caractère exceptionnel et ne peut être invoquée comme précédent. Le Conseil ou le Bureau pouvant seuls correspondre ou discuter au nom de l'Union avec les personnes ou les Sociétés qui n'en font pas partie.

Séance du 3 décembre 1895

La séance est ouverte sous la présidence de M. Fringnet, vice-Président.

Sont présents : MM. J. Borie, G. Bourdon, E. Callot, P. Champ, G. Couplier, E. Duchamps, E. Fleutiaux, A. Fringnet, G. Gaulard, F. Giraud, R. Lacroix, L. Manaud, Ad. de Pallissaux, J. Sloan et J. Marcadet.

Excusés : MM. de Villers, Panvilliers, Sandford et Richefeu.

Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Comité reconnaît les Sociétés suivantes : La Ballade cycliste, l'Union Vélocipédique de la Banque de France, le Sporting Club de Neuilly, l'Union Cycliste de la Belle Jardinière.

Les demandes de l' Athletic Excentric Club, du Club Noir et du Hockey sont remises à une prochaine séance, les dossiers étant incomplets.

Sur la proposition du Comité du Sud Ouest, MM. Yorke, du Stade Bordelais, Pellissier, du Sport Athlétique Bordelais sont nommés chronomètres officiels ; M. Shaerer, du Stade Bordelais est nommé starter ; MM. Fourcade Prunet, du Sport Athlétique Bordelais, Albenque, du Stade Bordelais sont nommés juges arbitres de marche ; M. de Villers est nommé délégué et M. Walencey délégué adjoint à l'ICA.

Après de longues discussions, et conformément aux conclusions favorables des Commissions de Football Rugby et de Football-association, le Conseil adopte le règlement suivant pour le championnat interclubs de Football (Rugby), équipes premières :

« Toute équipe engagée dans le championnat devra entre les deux dates extrêmes fixées chaque année par la Commission de Football Rugby, rencontrer les équipes rivales régulièrement inscrites dans ce championnat.

Les clubs engagés devront s'entendre entre eux sur les dates de leurs rencontres et les faire connaître aux Commissions respectives au moins quinze jours à l'avance.

Un arbitre officiel devra être choisi pour chaque match.

Une liste de classement sera établie où les clubs seront rangés suivant le nombre total de points par eux obtenus dans toutes les parties du championnat.

En cas de parité de points, un nouveau match sera joué entre les équipes restant en présence.

Le calcul des points se fera de la manière suivante :

Une partie gagnée, 2 points pour le vainqueur, une partie nulle, 1 point pour chacun des adversaires.

Toute équipe engagée, qui, à moins de cas de force majeure ne se présentait pas au jour convenu sera considérée comme battue. Le cas de force majeure sera soumis à l'appréciation de l'arbitre, qui, s'il y a lieu, prononcera la remise du match à une date ultérieure.

Les épreuves du championnat devront être jouées entre le 12 janvier 1896 et le 31 mars 1896.

Les engagements doivent être envoyés avant le 31 décembre à M. Marcadet, 229, rue Saint-Honoré, accompagnés d'un droit d'entrée de 5 francs. »

Le Conseil décide ensuite que tout membre d'une des Commissions sportives de l'Union qui, sans être en congé, se sera absenté trois fois sans s'être excusé par lettre ou se sera absenté six fois, même avec excuse, sera considéré comme démissionnaire.

A la suite d'une communication de M. Couplier, le Conseil décide de se faire représenter à la prochaine assemblée générale de l'Union Athlétique Parisienne.

Les rapports des Commissions de Vélocipédie et des licences publiés dans les numéros des 23 et 30 novembre (du journal *Les Sports Athlétiques*, ndlr) sont approuvés.

A la suite d'une proposition de M. Manaud, le Conseil décide que les plaintes concernant des faits de diffamation par voie de presse devront lui être soumises. Il statuera sur chaque cas particulier.
Le Conseil adopte le règlement de cross-country présenté par la Commission de Courses à pied.

Séance du 17 décembre 1895

Présidence de M. Fringnet, vice-Président.

Etaient présents : MM. Paul Champ, E. Callot, E. Duchamps, G. Gaulard, Fred. Giraud, G. Raymond, H. Parin, G. Le Prévost, Jean Borie, L. Manaud, R. Madden, L. H. Sandford, Baron Panvilliers, E. Fleutiaux, H. Bouquet, O. Sloan, G. Bourdon, F. Reichel.

Excusés : Comte de Villers, J. Marcadet, R. Lacroix.

Après adoption du dernier procès-verbal sur la proposition de M. Gaulard, des félicitations sont votées à l'adresse du Racing-Club et de l'Olympique pour leur victoire de dimanche et de lundi.

M. Cucheval-Clarigny est ensuite nommé membre de la Commission de Lawn-tennis en remplacement de M. Lejeune, démissionnaire et le Conseil décide de ne procéder à l'avenir à la nomination des membres de cette Commission qu'après l'assemblée générale et sur demande de la Commission.

M. Leclercq est nommé membre de la Commission d'Aviron en remplacement de M. Raymond, démissionnaire et MM. J. Borie et Marcel Levillon, membres de la Commission de Courses à pied en remplacement de MM. Verger et Delhummeau, démissionnaires.

M. Rimbaud est nommé membre de la Commission de Vélocipédie en remplacement de M. de Madec.

Le Conseil, après avoir donné acte à l'Union Athlétique Parisienne de sa démission, décide de porter à l'ordre du jour de sa prochaine séance une proposition de M. Couplier tendant à autoriser les membres de l'UAP, Société dissoute, à courir sous les couleurs d'un autre club le Cross-country national, sans avoir trois mois de présence dans ce nouveau club.

Après lecture d'une lettre du Sport Athlétique du lycée Lakanal qui sera communiquée à la Société Athlétique du lycée de Laval, le conseil prononce la reconnaissance du Sporting Club Amateurs, du Metropolitan Club, du Stade Montpelliérain et de l'Union Athlétique du collège de Bernay, ajourne diverses autres reconnaissances pour insuffisance de renseignements et rétablit sur la liste des Sociétés reconnues l'Union Athlétique du lycée de Douai et le Sporting Club Rouennais.

Le Conseil adopte les rapports présentés par les Commissions des licences, de Football-association et de Vélocipédie et adopte l'ordre du jour suivante M. Georges Bourdon :

« Le Conseil de l'Union, pour se conformer à une décision antérieure et pour empêcher le renouvellement d'un abus récent, donne mandat à la Commission des statuts et règlements de lui présenter dans sa prochaine séance une modification de l'article 9 des règlements qui établisse le droit de tout membre du Conseil d'assister à toutes les réunions interclubs et précise le sens des mots « réunion ouverte »

Une proposition de M. Manaud tendant à ce qu'un coureur ne soit qualifié pour prendre part aux championnats de l'Union, qu'après 3 mois à dater du jour où son admission dans le club dont il doit porter les couleurs, aura paru à l'officiel est renvoyée à la Commission des statuts et règlements.

Une proposition de M. Fred. Giraud sur l'incompatibilité qui peut exister entre les fonctions de membre du Conseil de l'Union et celles de membre d'un Comité d'une autre fédération est renvoyée à la prochaine séance du Conseil.